

# CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

## SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique  
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.**

### Élus présents

#### **Maires adjoints**

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

#### **Conseillers de Paris**

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Leïla DIRI.

#### **Conseillers d'arrondissement**

M. Michel BILIS, Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Eric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT.

### Pouvoirs

M. Jean-Pierre CORSIA à Mme Mercedes ZUNIGA

Mme Rosalie LAMIN à M. Luc LEBON

Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND à M. Jacques LEFORT

*A 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.*

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**M. le Maire :** « Je vous propose de désigner Mme Delphine TERLIZZI comme secrétaire de séance. Y-a-t-il des objections ? Non.

Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND donne pouvoir à M. Jacques LEFORT, Mme Rosalie LAMIN à M. Luc LEBON, et M. Jean-Pierre CORSIA à Mme Mercedes ZUNIGA. »

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2014**

**M. le Maire :** « Le procès-verbal vous a été adressé, y-a-t-il des observations ? Non. »

#### **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

### **ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL 2015**

**M. le Maire :** « M. Luc LEBON a la parole pour nous présenter la délibération sur l'adoption de l'Etat spécial 2015. »

**M. LEBON :** « Bonsoir. C'est la première fois que notre assemblée va débattre sur cet exercice annuel, l'adoption du budget primitif 2015, même si nous avons déjà eu l'occasion de débattre lors de l'adoption du compte administratif 2013/budget supplémentaire 2014.

Le budget primitif de l'arrondissement va s'établir pour l'année 2015 à 9 649 722 €, soit une augmentation de 7% par rapport au budget primitif 2014. La raison de cette augmentation de la dotation globale 2015 est essentiellement technique : jusqu'à maintenant, les fluides n'étaient pas payés directement par la Mairie d'arrondissement, mais par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture qui en demandait le remboursement à la Mairie d'arrondissement chaque trimestre. Pour des raisons de lisibilité et de suivi des dépenses, nous avons souhaité que cette dépense soit directement réglée par la Mairie d'arrondissement. En 2015, nous devons donc régler non pas quatre trimestres mais cinq, soit le dernier trimestre de l'année 2014 qui sera remboursé à la DPA sur l'exercice 2015, et les quatre trimestres 2015.

L'Etat spécial se compose de :

- une dotation d'investissement de 375 890 € montant stable par rapport au budget primitif voté en 2014 ;
- une dotation d'animation locale (DAL) de 740 406 €;
- une dotation de gestion locale (DGL) de 8 533 426 €

Ces deux dotations, permettant le fonctionnement des équipements de proximité, absorbent l'essentiel de la hausse due à la modification de comptabilité que je viens de présenter.

### **Dotation d'investissement**

D'un montant de 375 890 € la dotation d'investissement est stable par rapport à l'année précédente. Les crédits d'investissement servent à acquérir des biens et des services venant enrichir le patrimoine de l'arrondissement. Il s'agit principalement de :

- l'achat de mobilier et de matériel,
- de travaux visant à une amélioration des bâtiments publics.

Des exemples de dépenses engagées en 2014 :

- la mise en conformité électrique du Gymnase Fontaine au Roi pour un montant de 2818€
- la création d'un jardin pédagogique sur la toiture du Centre Sportif de la Cour des Lions : 15 613 €
- la pose d'un sol souple pour mise en sécurité du sol de la cour basse de l'école élémentaire 54, rue Servan: 2922 €

Je vous rappelle que sur cette dotation sont également inscrits les crédits d'investissement des conseils de quartier, soit 8 264 € par conseil. C'est à ce titre que certaines dépenses initiées par les conseils de quartier sont financées, telles que la pose d'agrès sportifs Place Marek Edelman, dans le quartier Belleville Saint Maur, pour 6169 €

### **Dotation d'animation locale**

La dotation d'animation locale est en légère baisse d'environ 3% par rapport à l'année précédente ; elle est due à la modification des crédits des travaux urgents, qui ont baissé d'environ 20 000 €. Cette ligne de crédit est établie sur la moyenne des dépenses réalisées les trois années précédentes.

Elle est divisée en deux parties :

- les crédits d'animation locale (animations culturelles, forums, salons thématiques) qui comprennent les crédits de fonctionnement des conseils de quartier (3306 € par an et par conseil). Exemples d'animations financées en 2014 : La Chaise et l'Écran (11 920 €), le Forum de la démocratie locale (2679 €) et le Forum des Associations (3800 €).
- les crédits de travaux urgents. Exemples de travaux financés sur cette dotation :
  - la réparation des commandes des ouvrants de désenfumage de la piscine de la Cour des Lions pour 3800 €
  - le remplacement de 5 vitrages cassés au niveau de la verrière de la cour de l'école élémentaire 11 bis avenue Parmentier : 2504 €
  - le remplacement d'une carte de la centrale d'alarme incendie du conservatoire Charles Munch : 3471 €

**Dotation de gestion locale**

Cette enveloppe, la plus importante, est calculée sur la base de l'inventaire des équipements de proximité adoptée lors du précédent conseil d'arrondissement ; elle est d'un montant de 8 533 426 €. Elle est en augmentation de 8% par rapport à l'année précédente en raison de la modification de prise en compte des dépenses de fluides entre 2014 et 2015. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Je vous remercie pour cette présentation claire sur un sujet complexe et technique. La bonne nouvelle qu'il faut retenir est la préservation, voire l'augmentation des moyens dans les conditions que vous avez évoquées. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, M. Adrien TIBERTI et M. Pierre JAPHET. »

**M. TIBERTI :** « Je voudrais simplement signaler que les élus communistes sont très contents que l'austérité ne s'applique pas à l'Etat spécial de l'arrondissement. C'est une très bonne chose et nous voulons que cela continue. »

**M. JAPHET :** « Je ne souhaite pas intervenir sur le sujet de l'Etat spécial, mais puisque nous sommes encore en début de séance, je voulais attirer l'attention du Conseil d'arrondissement sur le badge porté par les cinq élus d'Europe Ecologie-Les Verts. Ce badge représente une renoncule feuilles d'ophioglosse, une sorte de bouton d'or en forme de cœur. Cette renoncule, espèce végétale rare et menacée, était la spécialité d'un jeune botaniste de 21 ans dont le nom est, hélas, désormais connu de tous : Rémi FRAISSE, tué le 26 octobre dernier par une grenade offensive de la gendarmerie mobile, lors d'affrontements sur la zone à défendre de Sivens (Tarn). C'est donc en hommage et en mémoire à Rémi FRAISSE, mort pour la protection de l'environnement et pour une vision écologiste de la société, que nous portons ce soir tristement, mais fièrement, cette renoncule à notre boutonnière. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Je vous remercie pour vos propos. Je vous ai laissé poursuivre, étant donné la gravité de la situation évoquée. Pour le bon déroulement de la séance, il aurait été préférable que vous m'en informiez dans un premier temps, et que le projet de délibération en cours d'examen ait été voté avant de faire votre déclaration. Néanmoins, je m'associe à la teneur de vos propos.

Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention sur la délibération relative à l'Etat spécial ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Effectivement, tous ces chiffres font plaisir à entendre tant ils expriment une capacité à redistribuer la richesse des Parisiens sur les équipements de proximité. Les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre vont avoir une difficulté à le voter en l'état, étant donné qu'il sera certainement approuvé par le Conseil de Paris et qu'il faut prendre en compte ces chiffres dans une logique globale de redistribution à l'échelle de Paris, à l'échelle de l'arrondissement, des impôts des Parisiens, des autres dotations. Nous, les élus de la Droite et du Centre, avons des remarques à faire sur ces chiffres ; donc nous nous abstenons sur ce vote de l'Etat spécial. »

**M. le Maire :** « Merci. Le vote est cohérent avec les positions politiques des uns et des autres, le budget traduisant la mise en œuvre d'un projet politique. Ne voyant pas d'autres demandes d'intervention, nous allons passer au vote.

Qui s'abstient ? Les élus de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à la majorité.»

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ASSOCIATION DE LA FOLIE TITON » METTANT A SA DISPOSITION UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE DANS LE JARDIN DE LA FOLIE TITON POUR UN USAGE DE JARDIN PARTAGÉ**

**M. le Maire :** « Nous abordons une fois encore une délibération spécifique à la mairie d'arrondissement. Elle concerne une convention avec l'Association de la Folie Titon pour un jardin partagé. Mme Joëlle MOREL a la parole. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Il s'agit de la signature d'une convention avec L'Association de la Folie Titon, qui gère un jardin partagé situé dans un jardin public au 17 rue Titon. Depuis sa création en 2008, cette association respecte les principes de la Charte Main Verte en matière de gestion écologique, d'animation et d'ouverture au public. La convention arrivant à terme, je vous demande d'autoriser le Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement à signer une nouvelle convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin collectif avec L'association de la Folie Titon. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. C'est une association que nous connaissons bien et dont le travail est apprécié de tous. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Effectivement, nous nous associons à l'hommage rendu par Mme Joëlle MOREL à L'Association de la Folie Titon: non seulement les parcelles sont très entretenues, mais en plus elle rassemble un grand nombre d'habitants, une population très diversifiée et assez représentative de l'arrondissement.

Elle organise très souvent des animations de qualité : je me souviens être allé à un concert de guitares dans cet endroit exceptionnel au milieu de Paris, dans une ambiance de bal musette qu'il faut souligner. Nous sommes un certain nombre d'élus de la Droite et du Centre à résider tout près de cet endroit et à en profiter. Nous sommes heureux que cette convention soit prolongée afin que les habitants puissent continuer à profiter de cette animation locale, verdoyante et chaleureuse. »

**M. le Maire :** « Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je voudrais simplement rappeler que la signature de la convention d'occupation entre la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement et L'Association de la Folie Titon remonte à janvier 2008, et nous sommes très heureux du succès rencontré par cette association. Mme Joëlle MOREL va pouvoir compléter. »

**Mme MOREL :** « Je voudrais aussi souligner le dynamisme de cette association, née dans un quartier. Elle s'est battue pour obtenir ce jardin, qui est l'un des jardins partagés du 11<sup>ème</sup> arrondissement qui fonctionne le mieux. »

**M. le Maire :** « Nous passons au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. Merci. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
SOUMIS POUR AVIS**

**ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT**

**2014 DEVE 1074 Subvention (6.800 euros) à cinq associations mettant en œuvre des projets sur le thème de la végétalisation de l'espace public et la sensibilisation à la biodiversité et l'environnement en ville**

**M. le Maire :** « Nous passons aux délibérations relevant du Conseil de Paris. Mme Joëlle MOREL va rapporter sur une subvention à des associations travaillant sur la végétalisation de l'espace public, la sensibilisation à la biodiversité, et l'environnement en ville. »

**Mme MOREL :** « Il s'agit de subventions (6.800 euros) à cinq associations mettant en œuvre des projets sur le thème de la végétalisation de l'espace public et la sensibilisation à la biodiversité et l'environnement en ville. L'une d'entre elles est domiciliée dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement ; c'est donc sur l'Association du Quartier Saint Bernard que j'attire votre attention. Elle a mis en place de nouvelles parcelles de jardinage dans le jardin partagé Nomade, situé au 48 rue Trousseau dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Son projet est d'agrandir un récupérateur d'eau de pluie, et à ce titre nous souhaitons lui accorder une subvention de 2000€

Je souhaite tout de même citer les autres associations : l'association Plante et Planète (12<sup>ème</sup>), Au cœur des chats (18<sup>ème</sup>), le jardin collectif Hérold (19<sup>ème</sup>) et l'association Ateliers Ville (20<sup>ème</sup>). Merci.»

**M. Le Maire :** « Merci, c'est également une association que nous connaissons parfaitement. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Non. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**DEMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES – PARTICIPATION CITOYENNE**

**2014 DDCT 186 Charte relative au dispositif du budget participatif**

**M. le Maire :** « Nous en venons à une délibération relevant de la délégation de Mme Nawel OUMER, la démocratie et la participation citoyenne. Mme OUMER ne pourra pas rester jusqu'à la fin de ce Conseil ; je vous propose donc d'examiner le vœu déposé par l'opposition relatif à la redynamisation des conseils de quartier, à la suite de la présentation de cette

délibération. Y-a-t-il des objections à cette réorganisation de l'ordre du jour ? Non. Nous allons donc d'abord évoquer la charte relative au dispositif du budget participatif. »

**Mme OUMER :** « Merci M. le Maire. Cette délibération est une délibération « parisienne » dans la mesure où elle est présentée dans tous les Conseils d'arrondissement de la capitale, puisqu'il s'agit de proposer l'approbation de la charte relative au dispositif du budget participatif. Vous n'avez pas pu échapper à toute l'information faite autour de ce très beau projet de démocratie participative : c'est un chantier nouveau et engagé immédiatement à l'arrivée de l'exécutif parisien, qui a pour principe de permettre aux Parisiens de décider de l'utilisation d'une partie du budget de la Ville, et de proposer des projets, en matière notamment d'investissement localisé.

Ce qui est présenté aujourd'hui est la charte qui définit le cadre général de la mise en œuvre du budget participatif. Il y a deux niveaux :

- le niveau « parisien » et l'utilisation d'une partie du budget pour des projets dont l'intérêt touche tous les Parisiens.
- le niveau local, qui sera décidé au niveau de l'arrondissement.

Concernant la partie parisienne, un vote a déjà eu lieu fin septembre – début octobre avec la proposition de 15 projets pour lesquels tous les Parisiens ont été sollicités et ont été amenés à donner leur avis. Le 11<sup>ème</sup> a été particulièrement dynamique lors de cette consultation, puisqu'il fait partie du trio de tête des arrondissements ayant obtenu une forte participation à cette consultation. A partir de 2015, nous rentrerons dans la deuxième phase où nous allons pouvoir déployer le calendrier et tous les outils prévus pour la consultation au niveau des investissements localisés, au niveau des projets qui seraient portés et proposés par les habitants pour leur arrondissement.

C'est ce cadre général indiqué par cette charte qui est soumis à l'approbation de notre Conseil, puis à l'approbation du Conseil de Paris. Je rappelle que l'on est à hauteur de 5% du budget d'investissement de la Ville de Paris. La Maire de Paris a véritablement la volonté d'être dans l'efficacité et la réalité de la co-construction de la participation et c'est pourquoi, sur la partie des investissements décidés en arrondissement, pour un euro consacré à cet investissement, la Mairie de Paris donnera un euro supplémentaire. Il y a donc un véritable effort et un véritable engagement pour que ce budget participatif soit une réalité efficace pour les habitants de Paris et de chaque arrondissement. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. C'est une délibération importante qui traduit en acte une expérimentation dont les premiers résultats sont très intéressants. A cette occasion, je me réjouis à nouveau que le 11<sup>ème</sup> arrondissement ait si bien participé à cette première initiative. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Pierre JAPHET, M. Adrien TIBERTI et M. Jacques LEFORT. »

**M. JAPHET :** « Les élus du groupe Europe Ecologie – Les Verts saluent également cette initiative du budget participatif, et la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens, en particulier dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Nous voulions également souligner le fait que le vote des Parisiennes et des Parisiens a plébiscité les projets de végétalisation urbaine. Qu'on se le dise, les Parisiennes et les Parisiens veulent plus de vert.

Concernant le projet de charte, nous avons trois remarques :

- Une demande de clarification par rapport au devenir de l'opération « Du vert près de chez moi » qui a également remporté un franc succès auprès des Parisiennes et des Parisiens. Il nous semble important d'indiquer si cette opération aura vocation à être répétée en tant que tel chaque année, ou si elle est « absorbée » dans le processus du budget participatif.
- La question du fléchage des natures de projets : l'opération « Du vert près de chez moi » invitait les Parisiennes et les Parisiens à se prononcer, à proposer des projets dans une direction donnée. Aujourd'hui, le projet de budget participatif ne donne pas de direction particulière. Nous nous demandons s'il ne serait pas intéressant, dans le cadre de cette démarche de budget participatif, d'inviter les citoyens à proposer des projets autour d'un certain nombre de directions prioritaires (logement, végétalisation, mobilité douce), tout en laissant la liberté de proposer des projets « hors catégorie » n'appartenant pas à ces directions afin de ne pas brider la démarche.
- Dans le processus d'analyse, de décision et d'accompagnement des projets, nous pensons qu'il serait intéressant que les élus des arrondissements, qui sont les élus de proximité, soient d'avantage partie prenante pour une véritable co-construction des projets avec les citoyens. Nous pensons que le traitement des projets par la Ville de Paris ne doit pas être uniquement un traitement d'ordre technique, et que les élus doivent y être associés. Je vous remercie.»

**M. TIBERTI :** « Les élus du groupe communiste soutiennent bien évidemment cette délibération et la charte du budget participatif. Nous trouvons que c'est une très bonne démarche. Pour aller plus loin, nous avons deux remarques à faire :

- Dans la charte, il est prévu un examen de recevabilité des projets, avec des critères qui sont assez objectifs et faciles à comprendre : les projets sont-ils légaux ? Relèvent-ils de la compétence de la municipalité ? Mais l'un des critères est : Sert-il l'intérêt général ? Or la question de l'intérêt général est une question éminemment politique ; se pose alors la question de savoir qui fera cet examen de recevabilité et s'il ne peut pas servir de filtre trop important à des projets initiés par les citoyens.
- Pour faire en sorte que le maximum de projets citoyens soient recevables, il faut donner une certaine formation aux citoyens qui s'engagent. Nous connaissons la complexité des procédures administratives. Pour permettre l'implication du plus grand nombre et le développement des budgets participatifs, il faut que des séances de formation soient organisées pour tous ceux qui souhaitent s'inscrire dans une telle démarche. »

**M. LEFORT :** « Nous avons quelques questions à poser sur cette délibération. Nous avons bien vu que les mairies d'arrondissement étaient associées, mais de quelle manière ? Quelle coordination existe-t-il pour que la synthèse des projets soit faite avec les mairies d'arrondissement ? Quelle part des 5% du budget sera attribuée aux mairies d'arrondissement, comment a lieu cette répartition ?

Notre seconde question porte sur le vote : comment contrôler que les votants soient bien des Parisiens ? Merci.»

**M. le Maire :** « Merci. Ce sont deux questions claires et précises. M. Jean-François MARTINS souhaite intervenir. »

**M. MARTINS** : « Merci M. le Maire. Au nom du groupe Parti Radical de Gauche – Centre et Indépendants, je félicite cette délibération qui permet de rentrer dans l'acte 2 du budget participatif. Il faut que l'on prenne tous conscience de l'extrême modernité dont fait preuve la Ville de Paris, de l'extrême maturité démocratique qui est celle d'une majorité, d'une ville, d'un arrondissement qui font le choix de faire confiance aux citoyens, de ne pas avoir peur d'eux, de ne pas penser qu'il vont être des gêneurs mais au contraire, qu'ils ont envie de s'impliquer, de donner leur avis, de proposer. On aurait tort de s'en priver. Je pense que ce choix de la confiance est un vrai choix de modernité. La confiance, c'est aussi d'avoir des règles assez ouvertes sur ce budget participatif, de ne pas être obsédés par l'idée qu'ils vont tricher, qu'ils n'habiteront peut-être pas Paris,... Nous ne sommes pas dans le contrôle, nous sommes dans la société de la confiance, société que nous voulons bâtir à Paris. La ville résiste mieux que d'autres à un certain malaise démocratique car nous voulons avoir une relation de confiance entre les institutions et les citoyens.

Ce premier budget participatif a été un succès montrant assez bien que nous avons répondu à l'attente de plus en plus forte des citoyens, de s'impliquer de manière directe. Cette phase 2, celle où les propositions viendront des habitants, nous permettra d'arriver en matière d'expertise d'usage à ce que nous avons de plus précieux chez nos concitoyens, l'usage quotidien de l'espace public, la pratique qu'ils ont de nos équipements ; ils sont des centaines de milliers à pratiquer, à arpenter nos trottoirs, nos rues, nos passages piétons, nos feux. Ils ont finalement une expertise sur ces équipements, sur cet espace public. Leurs propositions ont donc vocation à être entendues ; nous avons vocation à les prendre en compte, à les respecter et eux, à pouvoir les formuler de manière très directe.

Je suis très fier que le 11<sup>ème</sup> arrondissement ait été l'un des arrondissements les plus exemplaires en termes de participation. Je veux que l'on mesure à quel point, avec cette phase 2, Paris rentre sur un volume d'investissement et de participation des gens qui n'est réalisé dans aucune ville au monde, ce qui fait de Paris la capitale la plus moderne en matière de démocratie directe, et qui, je le crois M. le Maire, et c'est fidèle à votre manière de diriger cette mairie d'arrondissement depuis plusieurs mois, est celle de faire confiance à nos concitoyens. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que le groupe PRG-CI votera cette délibération. »

**M. le Maire** : « Merci M. MARTINS pour ces propos enthousiastes. M. Luc LEBON va prendre la parole. »

**M. LEBON** : « Le groupe socialiste partage le même enthousiasme que vient de démontrer notre collègue Jean-François MARTINS. Je voudrais rappeler l'ambition de ce budget participatif ; comme cela vient d'être dit, même si des expériences ont pu être menées ailleurs, jamais sur une telle échelle, sur une collectivité aussi importante, un tel travail de participation des citoyens n'avait été lancé. Nous nous réjouissons du succès dans le 11<sup>ème</sup>, nous n'en sommes pas étonnés. Nous avons, sous une autre forme, initié cette participation sous la précédente mandature sur l'enveloppe « espace public » du conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Nous avons donc déjà initié de la concertation, de la participation pour construire les projets avec les conseils de quartier et les habitants ; c'est poursuivi évidemment, c'est repris. On sait qu'il y a une demande, on sait que ça marche. Les marches exploratoires organisées ont du succès. Les citoyens sont en demande de ce genre d'expérience, nous nous en réjouissons et nous n'en sommes pas étonnés. Donc continuons, ayons de l'ambition pour Paris et les Parisiens. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je vais donner la parole à Mme Nawel OUMER pour répondre à l'ensemble des intervenants. »

**Mme OUMER** : « Merci M. le Maire. Il est normal que ce processus suscite beaucoup de questions parce qu'il est nouveau pour certains et les pratiques d'un arrondissement à l'autre peuvent varier. Des arrondissements comme le nôtre avaient déjà été inscrits dans cette démarche, donc nous ne sommes pas les seuls.

Cette charte parisienne est un cadre général. Il ne vous aura pas échappé qu'il est tout à fait possible annuellement, après un premier exercice de la mise en place du budget participatif, de modifier, d'amender, de corriger, de supprimer, d'ajouter, car ce sera un premier essai, un premier exercice généralisé. Il y aura donc la possibilité de changer un certain nombre de choses.

Pour répondre à la question de M. Jacques LEFORT, sur l'association des mairies d'arrondissement : un comité de pilotage est prévu, un comité des arrondissements composé de toutes les mairies d'arrondissement qui souhaitent y participer pour suivre la mise en place et le déroulement du budget participatif, surtout au niveau parisien (au niveau local, les mairies d'arrondissement sont en première ligne pour mettre en œuvre cette partie du budget participatif si elles le souhaitent, via les investissements d'intérêt local). Cette association des arrondissements au niveau parisien est prévue dans ce comité de pilotage. Une intervention est également possible pour le pilotage général de l'ensemble du dispositif prévu avec la consultation de la Commission parisienne du débat public, notamment en cas de modification après un premier exercice annuel ou au bout d'un exercice annuel ou successivement au cours du mandat.

Sur le fléchage et la participation des élus, nous sommes en participation citoyenne, dans une démarche d'ouverture, de souplesse et d'incitation forte de participation des citoyens. Le budget participatif est une partie du budget de la Ville ; nous sommes sur la gestion et la dépense de deniers publics : les élus ne peuvent donc pas être absents de cette démarche, c'est une évidence. C'est pourquoi nous avons une phase d'évaluation et d'étude des propositions pour vérifier la faisabilité technique comme la faisabilité financière car cela respecte les règles de la comptabilité publique qui s'appliquent à la collectivité parisienne. Pour ces principes-là, la participation des citoyens, telle qu'elle est souhaitée et encouragée par la collectivité parisienne, doit être la plus large possible par la mise en œuvre d'outils les plus nombreux et qui permettent de toucher tous les Parisiens en fonction de leur disponibilité, de leur souhait de s'investir, de leurs compétences. Quand on parle de démocratie participative, on pense très spontanément d'abord aux conseils de quartier : les expérimentations faites par certains arrondissements sous les anciennes mandatures se sont appuyées et se sont adressées en premier lieu aux conseils de quartier pour créer cette dynamique de participation aux dépenses d'investissement localisé.

Les conseils de quartier sont des lieux dans lesquels les élus sont présents. En ce qui concerne le 11<sup>ème</sup> arrondissement, chaque conseil de quartier a un élu référent avec qui il est en contact presque quotidiennement s'il le souhaite, en tout cas autant qu'il le souhaite dans la sollicitation, pour que le rapport avec les élus soit institutionnalisé. M. Luc LEBON l'a rappelé dans son intervention, les marches exploratoires mises en œuvre, qui débutent pour l'application de la mise en œuvre du budget participatif, peuvent impliquer la participation des services de la Ville et les élus sectoriels concernés par les projets.

Il faut donc trouver un équilibre, et dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement nous avons une bonne culture de cet équilibre, ne serait-ce que dans les conseils de quartier. Cette culture de la participation doit cependant se faire de manière à laisser toute la place à l'initiative des citoyens. C'est le sens du projet : l'idée n'est pas de cadrer, ce qui n'était pas le sens de votre propos je pense. Les élus sont présents, les services sont présents comme supports, pour animer les échanges parce qu'on est dans une décision qui sera à la fin une décision publique. Cette présence est là pour construire, pour échanger, pour accompagner, pour enseigner, pour faire grandir le projet et le rendre le plus conforme possible au souhait formulé par les habitants. Le sens de ce budget participatif est que les habitants soient en première ligne ; ce sont eux qui s'expriment et qui émettent un souhait sur un projet.

Sur la question de l'intérêt général, il faut vérifier que le projet porté ne participe pas d'un intérêt privé collectif, comme une copropriété par exemple. Les habitants d'un immeuble ou d'une copropriété peuvent considérer que la création d'un jardin dans une cour commune relève d'un intérêt local. Je pense que c'est de cet ordre-là que relève l'examen de l'intérêt général, que l'on ne soit pas dans un intérêt purement individuel puisque ce n'est pas le but du budget participatif.

Concernant la formation des citoyens, nous sommes tout à fait d'accord. Toute une série d'outils sera mise en œuvre et déployée pour que tous les habitants souhaitant participer à ce processus de budget participatif aient les outils nécessaires. Nous avons commencé lors du Forum de la Démocratie locale dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement le 27 septembre dernier en faisant participer des services de la Ville qui ont pu livrer de l'information, échanger avec les habitants sur la construction d'un projet lié à l'espace public, pour avoir les éléments qui permettent de construire quelque chose ou de l'évaluer, de se rendre compte si un projet est réalisable, dans quelles conditions, dans quels termes et selon quel type de dépenses.

Concernant la participation des habitants, elle se fait via une plateforme électronique ; chacun doit renseigner son nom et son adresse. On peut partir du principe que toute personne participante sera mal intentionnée, voudra absolument influencer et faire en sorte que le projet proposé n'aille pas dans le bon sens, que toute personne ne serait pas légitime pour s'inscrire dans cette démarche. D'expérience dans plusieurs arrondissements de Paris on constate que les personnes qui font la démarche de s'investir et de participer au débat citoyen, au niveau parisien ou local, le font en général selon un intérêt tout à fait légitime, sont honnêtes et sincères. Nous pouvons prendre l'exemple de ce que nous connaissons déjà : nous retrouvons la participation citoyenne dans les conseils de quartier et dans les autres instances de démocratie locale, dans les opérations de consultation et de concertation de différents projets. Il est possible dans ces moments d'échange de constater l'implication des personnes, le niveau de leur intérêt, leur investissement. Je pense donc qu'il ne faut pas partir, comme le disait M. MARTINS, sur une présomption de mauvaise foi ou de tricherie. Néanmoins, comme je vous l'ai indiqué, il est prévu d'avoir la possibilité de corriger un certain nombre de choses qui ne fonctionneraient pas ou d'en prévoir qui seraient utiles et qui n'étaient pas prévues à l'origine. »

**M. le Maire :** « Merci pour cette réponse très complète à des questions importantes. Il s'agit d'une initiative symbolique qui est la marque du début de cette mandature. Je voudrais profiter de cet échange pour préciser que la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement consacra le maximum prévu, soit 30% de la dotation des investissements d'intérêt local (IIL) qui concerne aussi bien les espaces publics que les équipements de proximité. Nous serons amenés à concerter, à recueillir des projets sur l'ensemble de ces différentes thématiques d'intervention.

Je voudrais dire aussi qu'en ce qui concerne la sélection des projets, une commission ad hoc est prévue par cette charte ; elle associera l'ensemble des groupes de ce Conseil d'arrondissement, la majorité et l'opposition, ainsi que les services de la Ville et des représentants de la Mairie. Cela permettra de rechercher l'intérêt général des projets car chacun comprendra qu'il ne s'agit pas de faire financer des demandes particulières ou des intérêts particuliers par ce dispositif. Il faut que la dépense ait un caractère d'intérêt général et aussi un caractère d'intérêt local, ce qui est d'ailleurs défini par la loi.

Le calendrier ne changera pas nos habitudes, puisque les conseils de quartier avaient déjà l'habitude, sur des enveloppes moindres, de faire des propositions, de les faire expertiser par les services et de les voter ensuite afin d'en retenir une sélection : dès le mois de janvier, nous aurons un appel à projets qui sera lancé auprès de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, et donc aussi des habitants du 11<sup>ème</sup>, pour le budget participatif local. Ce sont donc de nombreuses perspectives de réunions et de débats pendant toute la mandature puisque c'est un cycle qui sera renouvelé chaque année. M. Eric GARANDEAU souhaite intervenir. »

**M. GARANDEAU** : « Merci M. le Maire. Je souhaite aussi donner le sens du vote des élus de la Droite et du Centre, et réagir aux dernières interventions. Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Pour être honnête, cette proposition de vote participatif partiel nous rend perplexe ; lorsqu'une équipe est élue sur un programme, à priori c'est pour l'appliquer : nous avons finalement l'impression d'une équipe qui doute d'elle-même puisqu'elle ressent le besoin de re-légitimer ses propositions quelques mois après son élection. Il y a donc un côté « gadget », un peu démagogique qui nous heurte. Bien évidemment les élus de la Droite et du Centre n'ont aucune prévention ni à l'égard de l'innovation, ni à l'égard de la démocratie directe (d'ailleurs le Général de Gaulle la pratiquait abondamment et ce serait bien qu'elle continue à être pratiquée au plus haut sommet de l'Etat) mais il serait intéressant de le faire de façon ouverte : si on veut susciter des idées et des propositions du terrain, ça devrait être fait de façon totalement libre et ouverte, et non pas sur des questions déjà fléchées qui limitent fortement la liberté qui est en même temps sollicitée.

Un élément qui me semble important dans ce débat : la situation financière de la Ville et des arrondissements est très difficile. L'endettement a explosé ; plusieurs centaines de millions d'euros doivent être trouvées pour pouvoir rééquilibrer ce budget, la capacité d'épargne est en chute libre. Il nous semble que ce n'est pas le meilleur moment pour tester ces formes de dépenses supplémentaires par le biais de cette procédure. Il y a sans doute des jours meilleurs pour pouvoir procéder à cela, et surtout, si on le fait, il faut le faire de manière franche et ouverte. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci pour cette explication que je trouve éclairante à plusieurs titres. Vous avez soulevé le vieux débat qui peut opposer dans les termes la démocratie participative et la démocratie représentative. Il est vrai que nous sommes élus sur un projet, et je rassure toutes les personnes présentes ce soir, nous entendons mettre en œuvre ce projet jusqu'au bout. Chacune des réalisations promises sera mise en œuvre. Ce budget participatif faisait partie de notre projet, et c'est un sens politique, au sens du projet que nous avons défini. C'est donc un choix important que nous assumons entièrement. Je prends deux exemples de la contribution des habitants du 11<sup>ème</sup> arrondissement permettant la mise en œuvre réelle d'éléments de projets auxquels nous n'aurions pas spontanément pensé car il s'agit de petits détails qui ne rentrent pas dans le cadre d'un programme municipal :

- La création de la piste cyclable, rue Robert et Sonia Delaunay, est une proposition qui a été longuement débattue au conseil de quartier Nation/Alexandre Dumas. Les habitants ont été à l'origine de cette proposition. Je me souviens d'une séance où un jeune homme a déclaré son étonnement de ne pouvoir prendre cette rue à vélo et a lancé l'idée d'une piste cyclable. C'est ainsi que, après de nombreux débats animés au sein du conseil de quartier, il a été décidé qu'une partie du budget d'investissement de la Mairie du 11<sup>ème</sup> soit mobilisée sur ce projet. Nous avons prévu dans notre programme des pistes cyclables, mais pas leur localisation. Donc le fait de laisser la possibilité à la participation et à l'expression des habitants pour peser sur ces décisions nous semble une bonne politique.
- Le projet d'unité de vie pour des personnes handicapées mentales vieillissantes ; le CICA du 11<sup>ème</sup> (*Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement*) en est à l'origine. Les conseils de quartier ne sont pas les seules instances permettant la participation, les associations en sont aussi un vecteur. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir pu inclure ce projet à l'opération du 63 rue de Charonne.

Je ne pense pas que nous y aurions pensé spontanément sans le concours du CICA et des associations du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Chacun pense à faire de l'intergénérationnel, à avoir des équipements de solidarité. Un équipement à la pointe comme celui-ci n'existe pas dans les cases administratives, et le fait d'avoir un dialogue avec les habitants nous permet parfois de sortir de ces cases administratives.

Ces deux exemples, parmi tant d'autres, démontrent tout le sens de cette proposition de budget participatif. C'est pourquoi je regrette particulièrement votre vote, d'autant plus qu'il ne s'agit pas ici de donner un blanc-seing sur des choix de projets, pour lesquels on peut être pour ou contre avec toutes les bonnes raisons du monde. Il s'agit de fixer le cadre dans lequel les habitants sont invités, et la Ville s'engage dans ce processus. Il me semblait que, dans un cadre démocratique ainsi tracé, nous aurions pu nous retrouver. Mais j'ai entendu votre explication de vote et nous en prenons acte.

Y-a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Nous allons donc passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus de l'opposition. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? La majorité. Le projet est voté à la majorité. »

### **Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

#### **V11201422 Vœu relatif à la redynamisation des Conseils de quartier**

**M. le Maire** : « Nous allons donc passer au vœu relatif à la redynamisation des conseils de quartier. M. Jacques LEFORT en est le rapporteur et Mme Nawel OUMER répondra. »

**M. LEFORT** : « La refonte du règlement intérieur a été votée lors du conseil d'arrondissement du 9 octobre dernier, au sujet duquel les élus de Droite et du Centre s'étaient faits l'écho des inquiétudes fortes des conseillers de quartier sur les faiblesses du dispositif proposé.

Les premières réunions plénières de rentrée étaient cruciales pour assurer le bon redémarrage de ces conseils, car celles-ci devaient assurer la constitution des commissions thématiques et le renouvellement des commissions d'animation.

Cependant, ces premières réunions plénières ont connu un échec en termes de mobilisation : sur les 30 000 habitants que comptent en moyenne chaque quartier, ces réunions n'ont rassemblé qu'une cinquantaine d'habitants à Nation le 8 octobre, qu'une vingtaine d'habitants à République le 14 octobre, qu'une trentaine d'habitants à Bastille le 15 octobre, une cinquantaine d'habitants à Belleville avant-hier, et cela en comptant les élus présents, et 70 habitants pour Léon Blum/Folie Regnault hier, ce qui soulève un certain espoir, ce dernier conseil de quartier ayant été un peu plus rempli que les précédents. Mais le chiffre reste tout de même très faible, comparé aux 30 000 habitants pouvant être mobilisés dans chaque quartier pour ces réunions.

Dans les arrondissements de taille comparable gérés par la droite dans l'ouest parisien, ces réunions plénières rassemblent entre 80 et 200 habitants systématiquement. Vous voyez que l'espoir d'intéresser les citoyens à la démocratie participative est donc tout à fait possible dès lors qu'un savoir-faire professionnel doublé d'une volonté politique forte le porte.

L'échec de cette mobilisation s'est ressenti sur la composition des commissions thématiques, la majorité d'entre elles ne comportant qu'une poignée d'habitants alors qu'elles sont le véritable moteur de ces organes de notre démocratie participative. Il devient dès lors difficile d'assurer la « composition équitable et la représentativité équilibrée » que le nouveau règlement impose (sans que l'on comprenne d'ailleurs bien ce que ces mots recouvrent...). Mais cela induit surtout deux dangers : d'une part que des orientations prises par un si petit nombre d'habitants, (actuellement ce sont des commissions composées de 4-5 jusqu'à une douzaine d'habitants) soient mal perçues par le reste de la population (je parle des orientations qui seraient prises par ces commissions), et d'autre part que ces commissions s'essoufflent très vite ;

Les élus d'opposition avaient souligné lors du conseil d'arrondissement du 18 septembre le risque que ce nouveau règlement déséquilibre le fonctionnement des conseils de quartier sans compenser leur principal défaut actuel qui est leur manque de notoriété. Défaut qu'il ne faut en aucun cas imputer au travail de qualité fourni par les conseillers de quartier, mais bien à l'intensité de la communication qui en est faite. Or celle-ci est du ressort de la Mairie.

Considérant l'importance de la démocratie locale pour permettre aux citoyens de devenir des acteurs éclairés de leur territoire, et pour permettre aux élus de prendre des décisions proches des besoins des habitants,

Considérant qu'en cette période où les Français souffrent, d'autant que - et le Président de la République est en train d'essayer de s'en expliquer - huit grandes erreurs ont plombé le quinquennat : d'abord ce défaut d'incarnation présidentielle ; ensuite ces résultats économiques nuls ; le piège de la courbe du chômage qui s'est refermé sur le Président de la République ; le boulet de la fiscalité, le ras-le-bol ressenti par les Français ; cette gauche déchirée ; les réformes sociétales clivantes ; les affaires Cahuzac, Morel, Thévenoud ; et enfin la perte de l'influence française en Europe. Considérant justement qu'en cette période où les Français souffrent de ce manque de gouvernance à l'échelle nationale, leur parole doit être tout particulièrement entendue et qu'il est essentiel que la démocratie locale reste par conséquent un lieu attirant,

Considérant le succès des pratiques des arrondissements de l'ouest parisien pilotés par des maires UMP, où les séances plénières sont précédées d'une communication dense et professionnelle, où les acteurs de l'arrondissement sont représentés de façon équilibrée dans les

Conseils, où les élus s'impliquent de façon à ce que les projets choisis par les habitants soient réalisés rapidement,

Considérant qu'il faut rectifier sans tarder le défaut constaté pour donner un souffle pérenne aux commissions thématiques de chacun des cinq conseils du 11<sup>ème</sup> arrondissement,

Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre émettent le vœu :

- que les prochaines séances plénières soient organisées dans l'objectif de compenser la faible mobilisation initiale et d'attirer des habitants réellement nombreux vers les commissions thématiques. Ces dernières pourront ainsi exposer leurs premières orientations, puis se renforcer de nouvelles propositions émanant de ces nouveaux talents ;
- que ces plénières soient annoncées par une communication beaucoup plus efficace, s'inspirant des bonnes pratiques des arrondissements gérés par la droite :
  - des banderoles dans la rue, des affichages grands formats aux bons endroits,
  - des distributions de tracts dans les boîtes aux lettres adjacentes au lieu de réunion, le lieu de réunion devant tourner dans le quartier de sorte à ce que tous les habitants puissent à terme recevoir cette invitation plus personnalisée. Dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, 70 000 tracts ont ainsi été distribués à chaque tournée de séance plénière. Avec sept conseils de quartiers, ce sont 10 000 tracts par conseil qui sont distribués, et c'est ainsi que la démocratie locale est particulièrement dynamisée dans cet arrondissement.
  - des campagnes de communication performantes et innovantes. Comme par exemple l'affichage de portraits représentatifs de l'arrondissement avec des slogans qui répondent aux craintes naturelles vis-à-vis de tout engagement : « Cette femme est comme vous, elle n'a pas de temps à perdre. Elle est conseillère de quartier. Son avis compte. ».
  - tout ceci restant bien sûr complémentaire des actions actuellement menées, qu'il s'agisse des diffusions par mail aux personnes déjà inscrites, ou par les journaux de la mairie.
- que les séances plénières permettent d'attirer des publics nouveaux à chaque fois, avec :
  - un temps à l'examen des projets du conseil de quartier prévu à l'ordre du jour,
  - un temps pour un échange direct et public des habitants avec leurs élus (de tous bords) sur tout sujet concernant le quartier,
- que la gouvernance de ces conseils de quartier soit renforcée dans le sens d'une plus grande proximité avec les élus, en préservant néanmoins l'autonomie de décision des conseils de quartier. Il a en effet été constaté dans l'ouest parisien que la fréquentation de ces conseils était d'autant plus importante que les habitants sont certains de la présence des élus aux réunions de travail, donnant ainsi le sentiment d'être en contact direct avec le pouvoir décisionnaire.

Voilà, Mesdames et Messieurs, le vœu que nous émettons et que nous soumettons à votre délibération. »

**M. le Maire :** « Très bien. J'avais quelques doutes en lisant le titre du vœu, je me suis dit : « Voilà une construction positive qui va permettre de faire avancer le 11<sup>ème</sup> arrondissement ». Après vous avoir écouté, il n'y a plus aucun doute sur le fait que vous ne souhaitez pas que

nous votions en faveur de ce vœu. Néanmoins je vais laisser Mme OUMER vous en expliquer les raisons. »

**Mme OUMER** : « Merci M. le Maire. J'émettrai un avis défavorable pour le vote de ce vœu, sans d'ailleurs que ce ne soit une posture.

Nous sommes en début de mandature, avec une révision, un petit « toilettage » du fonctionnement des conseils de quartier dont le règlement a été voté le 18 septembre dernier. La démarche de cette modification du fonctionnement des conseils de quartier a été motivée par le souhait de permettre une participation la plus large possible, mais pas forcément en termes de nombre, mais surtout en termes de qualité. L'idée est que le fonctionnement laisse la liberté à tout citoyen de s'investir selon ses disponibilités, ses appétences, ses compétences. Encore une fois, je pense que nous avons une différence de point de vue quasi philosophique sur cette notion de participation et de place des citoyens dans ce débat. A partir du moment où l'on envisage que cet espace de liberté relève de la responsabilité du citoyen, les conseils de quartier et les institutions de démocratie participative ne sont pas des cadres dans lesquels on instrumentalise, on guide, on insère des habitants selon notre bon vouloir. Au contraire, nous avons souhaité un fonctionnement le plus souple possible.

Je vous renvoie au débat que nous avons eu au mois de septembre ; si je reprends les propos de Mme Nicole SPINNEWEBER qui s'était exprimée au nom de votre groupe, le manque de participation ou la représentativité n'étaient pas au cœur de vos inquiétudes. Elles étaient fondées sur le fait que, avec le tirage au sort, vous aviez peur que les « anciens » ne soient pas présents et qu'il n'y ait plus de personnes expérimentées. Encore une fois, il s'agit d'une différence de perception de nos concitoyens. Donnez crédit à nos concitoyens d'être assez responsables. Il ne faut pas les infantiliser, il ne faut pas leur adresser de la défiance quant à leur capacité de se saisir des possibilités d'expression, de débat et d'investissement qui leur sont offerts. Cela me paraît fondamental.

Tous les outils de communication dont la mairie dispose sont mis en œuvre, aucun outil n'est délaissé. Lors de la précédente mandature, nous avons installé des panneaux d'affichage dont la gestion relève des conseils de quartier. Nous avons aussi des diffusions électroniques, nous organisons des manifestations, nous recueillons les coordonnées des personnes souhaitant s'investir et nous les relançons systématiquement, avec l'appui de la cellule conseil de quartier de la Mairie du 11<sup>ème</sup>.

C'est en cela que vous êtes en contradiction : vous mesurez la participation citoyenne à la présence en séance plénière. Les conseils de quartier se réunissent sous cette forme plénière trois fois par an, au plus quatre fois par an. Mais le conseil de quartier existe au-delà des ces trois-quatre séances annuelles. Le cœur du fonctionnement et du dynamisme du conseil de quartier réside précisément dans les commissions de travail. Ce n'est pas à l'aune de la présence en séances plénières du conseil de quartier que l'on apprécie le dynamisme et la vitalité d'un conseil de quartier.

Donc encore une fois, n'ayez pas une vue tronquée et restreinte de cette activité. Ce que vous décrivez dans les considérants est tellement imprécis, qu'il ne correspond absolument pas à la réalité de la pratique et de la vie des conseils de quartier du 11<sup>ème</sup> arrondissement, sous l'ancienne et la précédente mandature. Ce que vous décrivez n'est pas réaliste par rapport à tout ce qui a été effectué : vous pouvez par exemple vous renseigner auprès du conseil de quartier Belleville/Saint Maur qui possède un historique sur le nombre de projets initiés et

réalisés. Une très belle restitution a été faite sous l'ancienne mandature sur dix-douze ans de réalisations. Vous verrez alors que les conseils de quartier sont très actifs.

Mais encore une fois, gardez à l'esprit que les conseils de quartier appartiennent aux habitants qui y participent. Votre proposition souligne une réelle méconnaissance du fonctionnement des conseils de quartier et de la présence des élus du 11<sup>ème</sup> dans ces conseils. Il n'y a pas une seule réunion plénière à laquelle n'ont pas été présent le Maire d'arrondissement, l'élue référent du conseil de quartier et l'élue sectoriel en rapport avec le thème porté à l'ordre du jour de la séance plénière. Cela a été le cas dans les cinq conseils de quartiers lors des trois-quatre séances plénières annuelles sur les six dernières années. Vous ne pouvez pas demander une adhésion sur la base de motifs qui sont faux, ou au minimum imprécis. La communication est un outil très important pour la participation des citoyens, mais laissez les citoyens responsables de leur participation. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. M. Luc LEBON, puis M. Jean-François MARTINS vont donner une explication de vote. »

**M. LEBON** : « Je voudrais tout d'abord remercier notre collègue Nawel OUMER pour avoir répondu avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme aux propos de M. Jacques LEFORT. M. LEFORT, vos prises de position sur ce vœu me semblent en opposition avec la défiance que vous avez manifestée à l'égard de nos concitoyens lors de votre intervention sur le budget participatif, ce qui est regrettable. »

**M. MARTINS** : « L'excellente réponse de Mme Nawel OUMER sur nos conseil de quartiers ne mérite pas d'ajout. Mais je suis surpris d'entendre M. LEFORT citer en exemple de démocratie locale l'ouest parisien. J'imagine que c'est votre sens de l'humour qui parle M. LEFORT, car j'espère que vous savez à quoi servent les conseils de quartier dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. M. le Maire, je vous enjoins à ne pas suivre cet exemple : des conseils de quartier instrumentalisés pour lutter contre l'installation de logements sociaux, contre la mixité, contre le tramway. Ce sont des réunions politiques du Député-maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement qui profite des conseils de quartier pour mobiliser les gens contre les projets de mixité sociale. Alors non, ce n'est pas l'exemple que nous allons suivre et je peux vous en assurer. Et ce sont ces mêmes collectifs que les députés financent ensuite avec leur cassette parlementaire pour financer des recours contre les projets de logements sociaux. Ça c'est aussi le modèle de M. LEFORT : des citoyens instrumentalisés, financés sur des cassettes de parlementaires cumulards pour faire des recours juridiques contre la mixité sociale. Ceci n'est pas l'exemple, selon nous, de ce qui doit être un bon conseil de quartier, M. le Maire. »

**M. le Maire** : « Voilà qui est clair. M. Jacques LEFORT demande à intervenir. »

**M. LEFORT** : « M. le Maire, vous avez expliqué que ce vœu n'était pas constructif. Les idées que nous proposons pour améliorer la communication sont assez concrètes : il n'y a actuellement ni banderoles dans la rue, ni d'affichages grand format, ni distribution de tracts qui permettraient d'informer les personnes âgées n'ayant pas internet ou ayant oublié de lire le dernier journal municipal, ni campagnes de communication innovantes et performantes. Je pense donc que, sur cette base, nous pouvons être constructifs et améliorer la pratique actuelle.

Mme OUMER, vous dites que j'ai une mauvaise compréhension des pratiques des conseils de quartier ; il s'avère que j'ai eu la chance d'habiter à deux endroits différents du 11<sup>ème</sup> arrondissement et donc de pratiquer deux conseils de quartier. Le premier était le conseil de

quartier Bastille où j'ai moi-même animé la commission cadre de vie ; et ensuite le conseil de quartier Nation où j'assiste fréquemment aux réunions plénières. Donc je sais très bien que ces conseils de quartier souffrent actuellement d'un manque de fréquentation par la population.

On ne dit pas que les projets sont de piètre qualité, ils sont au contraire de grande qualité. Cette concertation permet aux personnes qui fréquentent ces conseils d'émettre des idées pertinentes : nous avons vu ici même hier soir combien elles étaient nombreuses et foisonnantes, et combien notre responsabilité d'élus était d'y répondre avec pertinence, et surtout avec réactivité. Néanmoins, chaque conseil de quartier se plaint de ne pas être assez nombreux aux commissions de travail, qui sont le cœur, le moteur de ces conseils de quartier. Nous pouvons le voir, une commission qui tourne avec deux, trois ou quatre personnes est une commission qui a tendance à s'essouffler, et c'est le cas actuellement. Une commission qui s'essouffle, c'est *in fine* une gestion du conseil de quartier par sa commission d'animation, comme dans le quartier Nation par exemple. Vous dites que cette fréquentation n'est pas jugée à l'aune de la quantité d'habitants. Il est essentiel que la qualité des commissions bénéficie de la fréquentation de premières plénières ayant eu lieu ces derniers mois, parce que c'est elle qui, en faisant le mouvement d'appel, aurait injecté de nouvelles personnes au moment où avaient lieu les réunions expliquant le fonctionnement des conseils de quartier. C'était à ce moment-là qu'il fallait séduire les gens pour qu'ils s'inscrivent, et c'était là où les réunions plénières n'ont pas été assez nombreuses. Lorsqu'on voit qu'il n'y avait que vingt personnes dans la salle à République, je trouve que c'est très dommage pour la démocratie locale. Et c'est ce point-là que nous voulions pointer du doigt en disant qu'il faut faire mieux pour les prochaines plénières, profitons d'une communication renforcée, professionnalisée pour permettre que ces commissions soient davantage mobilisées.

Concernant les propos de M. MARTINS qui avait une grande fréquentation des autres arrondissements de Paris, une réunion de 200 personnes rend son instrumentalisation beaucoup plus difficile qu'une réunion de 20 personnes. Je pense que nous ne devrions pas avoir une vision caricaturale de ces exemples de la démocratie locale dans l'ouest parisien. La fougue de notre ami Jean-François MARTINS l'empêche de voir clair dans la pratique de la démocratie locale réellement exemplaire qu'ont ces arrondissements. Je pense que nous devrions nous en inspirer sans caricaturer largement le propos. Merci. »

**M. le Maire :** « J'ai entendu des arguments qui ont déjà été exposés et qui ont déjà fait l'objet d'une réponse, donc il ne me semble pas nécessaire de développer à nouveau les mêmes arguments. L'ensemble de l'assemblée me semble informée. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ce vœu ? Les élus de l'opposition. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**PREVENTION ET PROTECTION****2014 DPP 1037 Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association dite Régie de quartier Fontaine au Roi dans le cadre de la prévention de la délinquance**

**M. le Maire** : « Nous passons à la délibération relative à la prévention et à la protection, avec une subvention de 2500 € à la Régie de quartier Fontaine au Roi. M. Stéphane MARTINET a la parole. »

**M. MARTINET** : « Merci M. le Maire. S'il est bien une association que nous connaissons tous et qui, je le suppose, réunit tous nos suffrages, c'est la Régie de quartier Fontaine au Roi. Elle se donne pour objectif la prévention, et notamment la prévention de la délinquance dans le quartier qui se trouve autour de cette rue. La Régie a été créée en 2004 avec pour but l'insertion par l'activité économique, l'implication des habitants, des collectivités et des bailleurs du quartier. En 2012, 36 personnes ont travaillé grâce à la Régie à des tâches notamment de nettoyage et d'entretien de parties communes d'immeubles et d'espaces publics.

Dans le cadre de ses activités, la Régie propose également des activités tous les vendredis d'avril à octobre pour permettre aux jeunes de ce quartier, qui vivent une part de leur jeunesse dans la rue, de se trouver encadrés et de bénéficier d'une offre d'activités leur permettant d'organiser des occupations ensemble.

La régie a fait une demande de subvention à laquelle il est apporté une réponse à hauteur de 2500 € »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Mme Nicole SPINNEWEBER, puis Mme Delphine TERLIZZI. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Nous sommes évidemment favorable à cette demande de subvention pour un projet visant à restaurer le lien social dans un quartier fragilisé par les troubles et les nuisances de tranquillité publiques. On peut simplement regretter sa présentation un peu tardive : elle est destinée à financer une opération qui a eu lieu tous les vendredis du mois d'avril jusqu'à octobre, elle est donc terminée. Nous souhaiterions qu'à l'avenir, il nous soit communiqué un bilan et une information détaillée des actions qui ont été menées. C'est d'ailleurs prévu dans la convention qui sera signée entre la Mairie et cette association qui fait un travail dont nous nous félicitons tous. »

**Mme TERLIZZI** : « Je voudrais rebondir sur votre demande, Mme SPINNEWEBER. Sachez que je reçois un bilan des vendredis dans la place toutes les semaines depuis avril et je peux vous le communiquer si vous le souhaitez. »

**M. le Maire** : « Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est voté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**AFFAIRES CULTURELLES****2014 DAC 1486 Subvention (4000 euros) à l'association Kasbah Nova (16<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Nous passons aux délibérations culturelles avec Mme Martine DEBIEUVRE et une première subvention de 4000 € à l'association Kasbah Nova. »

**Mme DEBIEUVRE** : « Merci M. le Maire. L'association Kasbah Nova est un réseau de coopération culturelle entre la France et la Tunisie, qui a mis en place des actions pour mettre en avant des artistes visuels et des designers tunisiens. Elle est en relation avec le collectif Glassbox, raison pour laquelle nous votons ce projet dans l'arrondissement. Même si elle est domiciliée dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, sa galerie se situe rue Moret. Nous la connaissons bien car nous avons accueilli certaines de leurs expositions dans la cour de la mairie.

Cette association va présenter le travail de designers qui ne peuvent pas travailler comme ils le souhaitent en Tunisie. La subvention demandée est de 4000 € »

**M. le Maire** : « Dont 2000 € sur proposition de la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est voté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2014 DAC 1611 Subvention (2.000 euros) à l'association Commodo (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Nous passons à une subvention de 2.000 euros à l'association Commodo. »

**Mme DEBIEUVRE** : « J'ai oublié de préciser dès le début que les trois subventions culturelles votées ce soir bénéficient de l'amendement Bloche : une enveloppe est donnée aux maires d'arrondissement leur permettant de subventionner des projets culturels. Ce sont donc les seules subventions que nous gérons en direct, la Mairie choisissant l'association et la somme allouée.

La deuxième subvention concerne l'association Commodo, présidée par Mme Magali ROUCAUT, qui a pour objet la mise en œuvre d'actions en faveur de la préservation de la mémoire industrielle et ouvrière de Paris, chose à laquelle nous sommes très attachés dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. La subvention permettra d'apporter l'aide financière nécessaire au montage d'un film intitulé « Derrière les pierres » qui raconte la transformation d'une usine de cartonnerie en logements, en particulier en logements sociaux, dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. »

**M. le Maire** : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est voté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2014 DAC 1623 Subventions (6.000 euros) et convention avec l'association Régie de quartier Fontaine au Roi (11<sup>e</sup>) et la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Nous passons à une subvention de 6000 € à la Régie de quartier Fontaine au Roi et La Manufacture Chanson. »

**Mme DEBIEUVRE** : « La Régie de quartier permet de faire travailler des personnes en réinsertion et a organisé une vente aux enchères de dessins dont l'ensemble des recettes ont été reversées à une association d'intervention auprès des personnes vivant dans la rue. Cette subvention est de 3000 €

La Manufacture Chanson n'est plus une association mais une SCOP (*Société coopérative et participative*), située avenue de la République. Nous avons voté une subvention en sa faveur avant les vacances. Elle fait un travail formidable autour de la musique, des musiques actuelles, de la musique française. Elle est une association qui intervient au titre de l'ARE (*Aménagement des rythmes éducatifs*) et pour laquelle nous vous proposons de voter une subvention de 3000€ »

**M. le Maire** : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « Par cette intervention, nous voulions saluer le travail de la Régie de quartier Fontaine au Roi en particulier, et le fait qu'ils arrivent à intéresser les enfants du quartier à des actions extrêmement positives localement, mais aussi qu'ils arrivent à aider les autres initiatives du quartier, comme la Fête des voisins, dont ils sont l'un des éléments moteur. C'est une régie dont le dynamisme mérite d'être salué, nous voterons donc cette subvention. »

**M. le Maire** : « Merci. Je pense que vos propos sont unanimement partagés. Nous passons au vote. Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est voté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**JEUNESSE ET SPORTS**

**2014 DJS 121 Subvention (16.000 euros) à 7 associations sportives locales (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Nous en venons à des délibérations relatives au sport avec Mme Liliane CAPELLE et des subventions à des associations sportives locales du 11<sup>ème</sup> arrondissement. »

**Mme CAPELLE** : « Il s'agit du dernier lot d'associations qui perçoivent une subvention, pour un total de 16 000 €. Des critères sont définis pour l'attribution de ces subventions, notamment la promotion de la pratique du sport des femmes, des personnes en situation de handicap et des seniors, ou la promotion des actions à visée sociale.

C'est donc dans ce cadre que le Gymnastique rythmique sportive Paris 11 bénéficiera de 1600€; ABC Bouvines, 3000 €; le F.C. Paris Arc-en-ciel, 1550 €; La Baleine se met à l'Ô, 550 €; l'Union sportive Paris XI, 7000 €; l'Association sportive du lycée Marcel Deprez,

800 € et le Baseball club de France, 1500 € Je vous demande donc de voter en faveur de cette délibération. »

**M. le Maire :** « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est voté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2014 DJS 321 Modalités d'accueil à Paris du Championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA.**

**M. le Maire :** « Nous arrivons à un beau projet, les modalités d'accueil à Paris du Championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA. »

**Mme CAPELLE :** « Il s'agit de l'Euro 2016 ; je suppose que vous avez lu cette délibération extrêmement importante qui précise toutes les conditions dans lesquelles cette compétition va se tenir.

Je voudrais vraiment insister sur la volonté de la Ville de Paris, et je parle sous le contrôle de M. Jean-François MARTINS, d'impliquer toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, quel que soit l'arrondissement car tout le monde ne pourra pas assister aux matchs. Mais les grands événements sportifs sont l'occasion de belles fêtes, et les arrondissements seront associés de manière importante afin de ne pas se sentir écartés de cet Euro. Le football est un sport éminemment populaire, dans le très bon sens du terme, et il nous a semblé vraiment important que tout le monde se sente concerné. C'est un événement parisien, mais il faut que chaque arrondissement puisse le décliner en concertation.

Je voudrais aussi ajouter, même si ce n'est pas l'Euro 2016, que j'apporte tout mon soutien à la Ville de Paris pour que la Coupe du Monde des femmes ait lieu en 2019 à Paris. Je précise aussi qu'en dehors de cet Euro 2016, tous ceux qui ont l'idée d'un Paris déclinant devraient consulter la liste des manifestations internationales qui vont se dérouler à Paris à partir de 2015, auxquelles le 11<sup>ème</sup> arrondissement aura la volonté de participer. »

**M. le Maire :** « Merci pour votre présentation et votre enthousiasme dans cette délégation. Je me réjouis vraiment que l'Hôtel de Ville, à travers vous M. Jean-François MARTINS, ait pris l'initiative de lancer cette opération, de nous y associer et surtout de permettre de faire en sorte qu'il y ait des déclinaisons locales. Je sais que vous y êtes pour beaucoup, je prends donc l'occasion de vous remercier. M. David BELLIARD demande la parole. »

**M. BELLIARD :** « Merci M. le Maire. Nous aussi nous nous associons aux remerciements, notamment ceux qui concernent la réflexion pour promouvoir, via cet événement, l'idée européenne, le sport féminin, et le projet associatif dans les arrondissements, notamment dans l'est parisien pour rééquilibrer cette manifestation sur l'ensemble du territoire parisien.

Le deuxième point qui nous semble positif est que l'Euro 2016, malgré son ampleur, ne se traduira pas par des chantiers importants d'équipements, qui sont souvent des sujets de désaccord pour nous.

Toutefois, nous avons des inquiétudes par rapport à l'organisation de l'Euro 2016 :

- L'affichage des sponsors de l'UEFA (*Union européenne des associations de football*) sera-t-elle vraiment compatible avec le RLP (*règlement local de publicité*) ?
- Même si on note un effort réel sur la fanzone avec la certification Développement durable, nous nous posons la question sur une mise en place d'un dispositif de compensation carbone pour cet évènement, et du caractère éco-responsable d'un certain nombre d'articles promotionnels mis en vente à cette occasion.
- Alors que les bénéfices annuels générés par l'UEFA sont estimés à 900 millions d'euros, les contreparties directes pour la Ville nous apparaissent très insuffisantes, notamment au regard de la défiscalisation dont va bénéficier l'UEFA pour l'organisation de cet évènement, et qui d'une certaine façon transforment Paris et la France en une sorte de paradis fiscal pour le football. Nous souhaitons donc que la rétribution, ou le coût supporté par la Ville pour cet évènement soit diminué d'une manière ou d'une autre.

Nous ferons un certain nombre de propositions au Conseil de Paris, et en attendant, nous nous abstiendrons sur le vote de cette délibération. Je vous remercie.»

**M. le Maire** : « M. Eric GARANDEAU, puis M. Adrien TIBERTI vont prendre la parole. »

**M. GARANDEAU** : « Merci M. le Maire. C'est une fierté et un honneur pour tous les Parisiens, pour Paris et pour notre arrondissement de recevoir les matchs de cette compétition internationale, surtout après avoir raté les Jeux Olympiques. C'est pourquoi le groupe de la Droite et du Centre votera en faveur de cette délibération. Cela étant dit, nous avons aussi quelques interrogations qui rejoignent en partie celles de M. BELLIARD :

- Nous souhaiterions avoir des précisions concernant le coût réel de cette manifestation pour la Ville et ses habitants, sachant qu'elle est destinée à générer d'importantes recettes commerciales. Est-il réellement nécessaire de la subventionner ?
- Sur l'organisation des hébergements pour les visiteurs, les questions des transports, de sécurité et de toutes les nuisances pouvant résulter de cette manifestation, nous voudrions avoir la garantie que tous ces sujets sont pris en compte.
- Nous sommes aussi très sensibles à la question environnementale ; le fait que l'évènement puisse être une manifestation éco-responsable est un élément qui nous semble important de faire respecter. Merci. »

**M. TIBERTI** : « Je voudrais attirer l'attention de notre assemblée sur une des dispositions de cette délibération, liées à l'action ô combien importante de Mme Marie-Georges BUFFET, ancienne Ministre des sports. Vous avez peut-être constaté qu'une part importante des bénéfices doit être reversée aux villes hôtes et cet argent doit servir, selon nous, à la réappropriation de l'évènement par les citoyens. Nous connaissons bien les dérives sportives que ce genre de grandes compétitions peut engendrer, et comment elles peuvent être confisquées par une bourgeoisie internationale qui peut se déplacer d'une enceinte à l'autre, les autres gens étant confinés à la télévision et à la publicité qui va avec.

Grâce à l'action de Mme Marie-Georges BUFFET, de l'argent peut être utilisée par la municipalité pour permettre d'organiser des évènements populaires dans tous les arrondissements de la capitale, voire au-delà du périphérique, et c'est une bonne chose. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, Mme Liliane CAPELLE va donc répondre. »

**Mme CAPELLE** : « Je vais répondre brièvement car je pense que beaucoup de réponses sont de l'ordre du Conseil de Paris et vous seront apportées à cette occasion. La France en général et Paris en particulier a l'habitude des grands événements mondiaux ; il n'y a jamais eu, à ma connaissance, de problèmes majeurs, et je ne doute pas que tout sera pris en compte. »

J'insiste sur la partie du retour sur arrondissement : je sais que l'on peut faire de belles choses avec les associations, et notamment avec les associations du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Les associations sportives ne sont pas les seules concernées ; il est aussi intéressant de faire participer les écoles. Je pense qu'il y a un vrai travail à faire en concertation avec tout le monde afin de rendre ce championnat passionnant, non seulement pour les amateurs de sport, mais aussi pour tout le monde. Il faut montrer en quoi le sport est un élément fédérateur. La culture et le sport sont deux domaines qui permettent aux gens de vivre ensemble. Dans cet Euro 2016 que je suis fière d'accueillir en France et à Paris, je tiens beaucoup à cette déclinaison dans l'arrondissement car cela démontre qu'on peut se battre pour d'autres valeurs que celle de l'argent, même s'il est bien présent. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Jean-François MARTINS souhaite compléter. »

**M. MARTINS** : « Oui, brièvement car Mme CAPELLE a brillamment répondu. En effet, les questions sur la fiscalité sont de l'ordre de l'Etat et de Paris, et seront rapportées au Conseil de Paris. »

**M. le Maire** : « Mme Leïla DIRI souhaite intervenir. »

**Mme DIRI** : « Etant fan de football, je voudrais inviter publiquement M. Adrien TIBERTI à m'accompagner à un match de foot, comme le sublime PSG-OM féminin prochain. Comme ça vous verrez qui va aux matchs de foot ; je vous assure que ce ne sont pas des bourgeois mais souvent des classes populaires ou intermédiaires. Donc on y va quand vous voulez ensemble, que ce soit au Stade de France, à Charléty, au Parc des Princes ou ailleurs, je me ferai une joie d'y aller avec vous. »

**M. le Maire** : « Merci pour cette intervention. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts. Qui est contre ? Personne. Le projet est adopté à la majorité. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

**2014 DJS 326 Gestion et animation des Antennes Jeunes de la Ville de Paris - marché de services (art.30) - Principe et modalités de passation.**

**M. le Maire** : « Nous en venons à une délibération concernant la jeunesse avec Mme Delphine TERLIZZI. »

**Mme TERLIZZI** : « Elle concerne la gestion et l'animation des antennes jeunes de la Ville de Paris. C'est un marché de services publics, et le projet concerne les principes et modalités de passation.

Lors de sa séance des 5 et 6 juillet 2010, le Conseil de Paris, dans le cadre d'un marché de prestations de service en application du Code des marchés publics, confiait la gestion et l'animation des Antennes Jeunes parisiennes à l'association « Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement ». Ce marché est entré en application le 1<sup>er</sup> septembre 2010 pour une durée de quatre ans, et a été prolongé de huit mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ; il arrivera à son terme le 30 avril 2015. Il convient, pour assurer la continuité de la gestion des Antennes Jeunes parisiennes, de relancer la procédure de marché.

Il n'y a pas d'antennes dans tous les arrondissements mais il y en a une dans le 11<sup>ème</sup>. Les Antennes Jeunes sont des lieux d'accueil, d'information généraliste et d'orientation mais aussi d'accompagnement des jeunes dans leurs démarches, leurs parcours d'insertion socioprofessionnelle et leurs projets, dans l'objectif de faciliter leur accès à l'autonomie. L'ensemble des Antennes bénéficie du label « Point Information Jeunesse », gage de qualité et de participation au réseau régional d'information jeunesse animé par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ).

Le bilan de ce marché démontre qu'il y a eu une hausse de 30% du nombre d'utilisateurs en quatre ans sur les Antennes Jeunes. Leur rôle d'accompagnement chez les jeunes les plus fragiles dans leur parcours d'autonomie est important. Ces antennes sont souvent localisées dans les quartiers populaires, ce qui est le cas de l'Antenne Jeunes du 11<sup>ème</sup>, située rue de l'Orillon. Ce sont des lieux de ressources pour l'insertion ; elles remplissent des missions d'accompagnement individuel et collectif, et d'aide aux démarches et projets.

Concernant la capacité des Antennes à adapter leur fonctionnement aux usages du public, depuis 2012, les Antennes Jeunes se sont ouvertes hors les murs : elles organisent aussi des animations dans les rues, permettant de toucher plus de jeunes. Mais dans la perspective du renouvellement de ce marché de gestion des Antennes Jeunes, il s'avère que quelques problématiques ont été mises en lumière, notamment le non-recours de certains jeunes aux dispositifs d'information qui leur sont dédiés, parce qu'ils préfèrent s'orienter vers des équipements plus spécialisés sur l'emploi, la santé ou le logement, et parce qu'il y a aussi un manque de lisibilité dû à la multiplication des types d'équipements dédiés à la jeunesse : il y a des Antennes Jeunes, des espaces jeunes, des lieux d'accueil innovants, ... Il y a aussi des Antennes Jeunes qui sont trop petites maintenant pour accueillir des groupes et qui ne pourront pas évoluer dans leurs locaux comme elles le devraient.

Parmi les 13 Antennes Jeunes de Paris, 4 vont fermer, mais pas celle du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Pour les autres antennes restant ouvertes, il sera proposé de relancer un marché de sept mois dont le terme coïncidera avec ceux de la plupart des marchés des espaces Jeunes, et de mener dans l'intervalle une réflexion générale et approfondie avec la Mairie d'arrondissement.

A l'échelle parisienne, sur les missions des équipements jeunesse, afin de renforcer leur polyvalence et leur adaptation aux usages des jeunes la Ville souhaite n'avoir plus que deux types d'équipements jeunesse maintenant, et plutôt que de les multiplier, préfère les agrandir. A l'échelle locale, les modalités de rapprochement et d'accueil des jeunes de certains équipements, y compris des centres d'animation, doivent également être réexaminées.

Le futur marché portera sur les neuf Antennes Jeunes restants ; sa durée sera de 16 mois, allant du 1er mai 2015 au 31 août 2016, et un cahier des charges réaffirmera la polyvalence des missions d'accueil, d'information d'orientation et d'accompagnement des jeunes. Une procédure de marché public doit donc être mise en œuvre, afin de sélectionner le futur gestionnaire de ces équipements et permettre la continuité du service. Le marché est traité à prix global et forfaitaire. Le règlement de la consultation précise les conditions de consultation et de présentation des offres. Il y a des critères de notation, le premier étant l'organisation de la prestation, et surtout la qualité du projet pédagogique ; le deuxième critère est le prix.

Afin de consolider les Antennes Jeunes dans leurs missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes et de mieux répondre aux besoins de ces derniers, je vous demande donc de bien vouloir approuver le principe et les modalités de passation de ce marché public et d'approuver le règlement de consultation et le cahier des clauses particulières. »

**M. le Maire :** « Je vous remercie pour ce rappel de la procédure du marché public, parce que le sujet est important. C'est un dispositif essentiel dans le quartier Belleville, dans lequel notre Antenne Jeunes est installée, qui s'articule avec le dispositif Politique de la Ville, un des éléments essentiels de l'action publique à cet endroit. Dans le contexte actuel, le fait que l'Antenne Jeunes du 11<sup>ème</sup> soit pérennisée est évidemment une bonne nouvelle, et nous travaillerons pour permettre son développement. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Adrien TIBERTI.»

**M. TIBERTI :** « Encore une fois, les élus communistes ont toujours du mal à comprendre pourquoi on passe par un marché pour des activités de service public. Sur la question de la réduction du nombre d'Antennes Jeunes, nous ne sommes pas touchés dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, mais pour autant, la disparition d'Antennes Jeunes comme celle du 20<sup>ème</sup> ne nous satisfait pas. Et je crois savoir que nos camarades élus communistes du 20<sup>ème</sup> ont obtenu gain de cause. »

**M. le Maire :** « Voilà une bonne nouvelle. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

### **2014 DDEEES 1065 Subvention (5.000 euros) à l'association de quartier Commune Libre d'Aligre**

**M. le Maire :** « Nous en venons à la délégation de M. Philippe DUCLOUX et une première subvention de 5000 € à l'association Commune Libre d'Aligre. »

**M. DUCLOUX :** « Merci M. le Maire. C'est une association que nous connaissons bien, alors qu'elle ne siège pas dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement mais dans le 12<sup>ème</sup>, et cela depuis plus de 50

ans. Elle est présidée par Mme Cécile PETITET. L'association est fortement impliquée dans la vie locale du quartier Faubourg Saint Antoine, et elle est bien connue des habitants, des commerçants du 11<sup>ème</sup> et du 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Cette association met en place de nombreux événements dont le festival de films Cinémaligre, et gère depuis 2004 L'Aligresse, jardin partagé cultivé par ses habitants. Elle anime également un café associatif depuis 2007 au sein de la Maison des Ensembles. Parmi les événements culturels que la Commune Libre d'Aligre organise, il y a la Fête de La Trôle, rendez-vous emblématique du quartier depuis 15 ans.

Elle a pour objectif de valoriser les savoir-faire artisanaux, et notamment ceux des métiers du bois mais également les vitraillistes ou les laqueurs, emblématiques de l'histoire du Faubourg Saint Antoine. Pour l'édition 2014 qui s'est tenue au mois d'avril dernier, à l'occasion des Journées Européennes des métiers d'art, de nombreux artisans, issus de l'hôtel artisanal, passage Brûlon (12<sup>ème</sup>), et de la cour de l'Industrie (11<sup>ème</sup>), ou encore de la rue de Charenton, du Viaduc des Arts où plusieurs artisans du 11<sup>ème</sup> sont installés comme Hervé ébéniste, ont répondu présents.

Je voudrais dire un petit mot sur la cour de l'Industrie, qui participe à ces manifestations de la Commune Libre : vous savez que l'objectif est de maintenir l'activité des 40 artisans installés dans les 5000 m<sup>2</sup> d'ateliers, tout en réhabilitant et en préservant cet ensemble architectural unique acquis par la Ville de Paris en 2004. Je m'y suis rendu récemment : les deux bâtiments du fond sont terminés, les artisans commencent à réintégrer les locaux et donc maintenant on va se rapprocher de la sortie de l'autre cour. C'est donc un projet ambitieux. Si je dis cela, c'est parce que les artisans de la cour de l'Industrie sont pleinement impliqués dans cette association.

En 2014, l'association Commune Libre d'Aligre a également initié de nombreuses animations dans le square Trouseau, dont des concerts et des spectacles. Les animations permettent de valoriser la culture artisanale locale et mettent en lumière le talent des artisans du Faubourg dans un cadre festif.

La délibération que je soumetts à vos suffrages vise à attribuer la subvention de 5000 € la même que les années précédentes, et je tiens à rendre hommage à tout le travail que fait cette association, à la fois dans le 11<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup> arrondissement, pour mettre encore plus en valeur le Faubourg Saint Antoine. Je vous remercie.»

**M. le Maire :** « Merci. Tout le monde connaît bien l'action locale de cette association et l'apprécie. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **2014 DDEEES 1125 Mission Vital Quartier 1 confiée à la SEMAEST - compte-rendu de l'exercice 2013**

**M. le Maire :** « M. Philippe DUCLOUX conserve la parole pour le compte-rendu de l'exercice 2013 de la Mission Vital Quartier 1 confiée à la SEMAEST. »

**M. DUCLOUX :** « On l'appelle aussi le « CRAC », le compte-rendu annuel à la collectivité, pour l'exercice 2013. La SEMAEST se porte bien. En 2004, la Ville de Paris avait confié à la SEMAEST une mission importante : revitaliser le quartier Sedaine – Popincourt et le quartier Fontaine au Roi dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, à travers la préemption de murs, mais aussi grâce à des protocoles d'accord passés avec les propriétaires de locaux. Pour ce faire, une convention publique d'aménagement a été passée entre la Ville de Paris et la SEMAEST. La présente délibération porte sur la présentation de ce CRAC 2013, qui s'appuie sur le tableau des dépenses et des recettes de l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) au 31 décembre 2013 et qui prend en compte les deux avenants intervenus en 2007 qui ont porté l'avance de la Ville de Paris à 57 500 000 € et prolongé la mission jusqu'en 2015 pour une durée totale de 12 ans au lieu de 10 ans. Il prend également en compte l'avenant signé le 8 juillet 2010, suite à la délibération 2010 DDEEES 86, adoptée par le Conseil de Paris les 7 et 8 juin 2010, qui modifiait la planification du remboursement des avances de la Ville de Paris, soit 15 millions d'euros en 2012 : 35 millions d'euros ont donc été remboursés à la fin 2013 et 7,5 millions d'euros seront remboursés en 2015, à la fin de l'opération Vital Quartier.

Dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, ce sont 154 locaux qui ont ainsi pu être maîtrisés par la SEMAEST, dont 139 dans le quartier Sedaine – Popincourt, ce qui représente environ 22 000 m<sup>2</sup> de locaux. A ce chiffre, il faut rajouter 8 locaux commerciaux de l'Ilot Bréguet, qui seront livrés courant 2015. Toute la phase de recherche de locaux commerciaux est en pleine activité. La Ville de Paris avait négocié avec son propriétaire, promoteur privé, afin qu'ils soient commercialisés par la SEMAEST (je répète que cela représente 1700 m<sup>2</sup> de locaux) pour maîtriser leur devenir : une boulangerie et un restaurant de grande qualité sont déjà programmés (M. le Maire, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE et moi-même avons eu l'occasion de rencontrer les futurs propriétaires). Tout cela va contribuer à embellir ce quartier Sedaine – Popincourt, au-delà des locaux déjà préemptés par la SEMAEST.

Il faut ajouter à ces 154 locaux les 45 locaux artisanaux de la Cour de l'Industrie ; c'est quelque chose d'emblématique car on mélange à la fois le commerce et l'artisanat, ce qui est la mission de la SEMAEST. La rénovation en cours permettra de maintenir un patrimoine humain, artisanal et architectural typique de notre arrondissement et du Faubourg en général. Depuis 2007, le nombre de grossistes a baissé dans le quartier Sedaine – Popincourt, passant de 631 à 594, soit 37 de moins ; la courbe a été inversée et c'est ça l'essentiel pour notre société. On sait que l'implantation de commerces par la SEMAEST a eu un effet de levier et a attiré de nombreux nouveaux commerces de proximité comme en témoigne la transformation de la rue de la Folie Méricourt. Il y a eu une transformation complète de cette rue avec des restaurants et un certain nombre de nouveaux commerces. Il faut savoir que nous avons installé un disquaire rue de la Folie Méricourt (préserver les disquaires est quelque chose d'important) et un fabricant de puzzle qui est connu dans le monde entier : des commerces d'exception qui font que cette rue est en pleine transformation, au-delà des transformations habituelles de voiries, d'immeubles et d'aménagement. Enfin, un nouveau commerce de proximité a été implanté au 38/40 rue Popincourt. Il s'agit de La Petite Cagette, vente de fruits et légumes en circuit court, que nous aurons l'occasion d'inaugurer le 13 novembre prochain. Cette rue Popincourt continue donc à évoluer.

Je vais prendre d'autres exemples qui ne sont pas directement liés à la SEMAEST, mais qui montrent cette évolution :

- l'angle des rues Chemin Vert et Saint Maur, où un grossiste a été transformé en un restaurant/bar ;
- autour du square Gardette, les commerces disparaissaient, et à travers l'action de la SEMAEST, en ayant remis une mercerie, un caviste, un restaurant de produits italiens rue Saint Ambroise, le quartier se transforme et s'embellit.

Je tiens à rendre hommage au directeur de la SEMAEST, M. Didier DELY, et à toutes les équipes, car c'est un travail collectif de toute une équipe, ainsi qu'à Mme Caroline DECARRIS, notre interlocutrice directe, pour montrer que cette mission est quelque chose d'important.

Depuis 2013, la SEMAEST est passée en phase de revente de ses locaux afin de rembourser l'avance faite par la Ville de Paris. La majorité des locaux détenus par la SEMAEST a été transférée à la Foncière Paris Commerces, que nous (j'étais le président de la SEMAEST à l'époque) avons créé avec la Caisse des Dépôts, afin de pérenniser ces acquis. Les autres locaux sont ou seront revendus prioritairement aux locataires en place avec une clause d'affectation empêchant la réinstallation de grossistes textile. Cette clause était indispensable pour la création de cette foncière. Aujourd'hui ce sont 9 locaux qui ont été revendus en 2013 dans le secteur Sedaine Popincourt, soit au locataire en place, soit avec le locataire en place protégé par le bail ainsi que la récente Loi Pinel permettant de limiter les déplaçonnements de loyers dans le cadre des révisions de ces derniers, mais qui prévoit également la protection des locataires en place grâce à un droit de priorité identique à celui existant pour les particuliers en cas de revente du local. C'est une clause importante qui montre aussi que l'action qui a été impulsée par M. Bertrand DELANOË en 2004 à travers cette mission confiée à la SEMAEST dépasse maintenant le cadre parisien, puisque maintenant nous avons inspiré la loi Pinel à travers ces actions.

Le résultat, au terme de l'opération, ressort en déficit, au 31 décembre 2013, pour un montant estimé à 5 350 000 €. Ce déficit provient notamment de la dégradation du marché immobilier. Néanmoins, ce montant est identique depuis l'exercice 2009 et résulte donc pour l'essentiel de la diminution de la valorisation des cessions qui pourront être compensées par les évictions de grossistes notamment, dans l'hypothèse où la SEMAEST obtiendrait gain de cause devant les tribunaux.

Néanmoins, Il faut ici saluer l'effort immense réalisé par la SEMAEST qui a su atteindre l'objectif de remboursement fixé à 35 millions d'euros pour la seule année 2013. J'en sais quelque chose, puisque nous avons beaucoup travaillé sur cette question : rembourser 35 millions d'euros sur une année pleine était un exercice qui n'était pas acquis dès le début. A ce jour la SEMAEST a remboursé 50 millions d'euros sur les 57,5 millions d'avance de la Ville, soit 87% du montant total de cette avance.

Ce résultat est particulièrement encourageant car il montre que l'action menée depuis 2004 et les résultats positifs qui en découlent ont pu se faire à moindre coût pour la collectivité parisienne.

Je voulais aussi dire un petit mot sur deux points. L'exemple parisien, l'exemple du 11<sup>ème</sup> arrondissement, et ce savoir-faire particulier de la SEMAEST dépasse le simple cadre de la

périphérie parisienne aujourd'hui. Nous sommes en train de travailler avec Nanterre, avec Montrouge, avec Dijon, avec Toulouse, avec Est Ensemble et avec un certain nombre de structures, pour mettre en avant une donnée fondamentale, qui nous réunira tous, qui est de remettre du commerce de proximité au cœur des villes. Nous avons su le faire à Paris et j'espère que d'autres communes pourront le refaire car nous savons très bien que les grands centres commerciaux à la périphérie attirent de plus en plus de commerces et les commerces disparaissent à l'intérieur des villes. C'est le lien social qui disparaît, c'est la raison même d'une vie dans une commune et la SEMAEST a su, à travers cette action de Vital Quartier, en particulier Vital Quartier 1, permettre la remise en place de ce commerce de proximité. J'évoquais tout à l'heure le square Gardette et la rue Saint Ambroise, ce sont des exemples concrets de cette action.

C'est un exposé important car la SEMAEST a fêté ses 30 ans en 2013 et il est important que l'ensemble de nos collègues et le public dans la salle aient une information complète sur ce sujet. La SEMAEST vient de recevoir un prix européen pour la quatrième fois, le label Discerno, sur une raison fondamentale, la raison des entreprises. La SEMAEST l'avait reçu précédemment par rapport à ce qu'elle faisait dans le domaine de l'aménagement, notamment sur la ZAC Pajol. Cette année, elle a été récompensée à Milan pour l'action qu'elle mène au sein des commerces : il y a les commerces, mais il y aussi tout le travail mené avec les commerçants. Ce travail effectué par la SEMAEST fait que c'est la seule entreprise publique locale européenne à avoir reçu quatre fois de suite ce label européen. Je tenais donc à rendre hommage à toute l'équipe de la SEMAEST. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Il s'agit en effet d'une action majeure conduite par la municipalité dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, et cela justifie que l'on prenne le temps de s'y arrêter. Il s'agit aussi de l'un des problèmes les plus compliqués que nous ayons eu à gérer en matière d'action publique dans notre arrondissement. Mme Joëlle MOREL, présidente de la SEMAEST va compléter ce tableau. »

**Mme MOREL :** « Je remercie M. Philippe DUCLOUX pour la présentation de cette délibération. C'est en tant que nouvelle présidente de la SEMAEST que je souhaite intervenir sur deux points : le bilan de Vital Quartier 1 et les priorités en tant que nouvelle présidente.

Vital Quartier 1 a été signé en 2004. Il s'agissait encore d'une convention d'aménagement aux risques du concédant ville. Les 5 350 000 € de solde négatif qui figure dans l'état prévisionnel de 2013 constituent une estimation prudente de ce résultat qui pourrait plutôt s'établir fin 2015 à un montant inférieur. Je le dis car il reste des locaux à vendre et on peut donc raisonnablement espérer que le déficit sera inférieur. Cet écart correspond à une dépense d'argent public et la SEMAEST reste vigilante quant à la dépense de l'argent public. Toutefois, en face de cette dépense, tout le monde reconnaît que l'action de la SEMAEST est positive dans les quartiers où elle intervient. Son expertise est d'ailleurs reconnue, et elle est sollicitée par de nombreuses villes de la région parisienne et au niveau national. Nous intervenons de plus en plus souvent dans les missions d'expertise, de programmation commerciale, voire de mandat de commercialisation et gestion de locaux, ou de contrat de revitalisation artisanale et commerciale. La SEMAEST est spécialisée dans la revitalisation des quartiers à travers l'implantation de commerces et la lutte contre la monoactivité. Nous savons aujourd'hui que son action perdura car pour la Ville c'est un investissement qui profite à chacun des quartiers où la SEMAEST intervient. Dans le 11<sup>ème</sup> la SEMAEST a fait ses preuves.

Mes priorités en tant que nouvelle présidente sont des priorités pour une nouvelle économie de proximité :

- La SEMAEST travaille à la création d'une plateforme internet collaborative afin de donner une plus grande visibilité aux artisans et aux commerçants parisiens.
- L'expérience réussie de 10 ans permet à la SEMAEST d'élaborer sur tout le territoire parisien une stratégie de renforcement de la vitalité et de la diversité commerciale via le déploiement d'une mixité de commerces traditionnels, d'activités innovantes, sociales et culturelles telles que le co-working, et des lieux collaboratifs, associatifs, librairies et métiers d'art. Il y a aussi l'installation d'artisanat, des services (médecins, espaces de logistique urbaine). La SEMAEST travaille particulièrement à l'implantation d'activités durables et écologiques (rénovation thermique des locaux, magasins bio). M. DUCLOUX a évoqué La Petite Cagette qui sera bientôt inaugurée. Une réflexion est en train d'être menée, concernant l'installation de commerces du domaine de l'économie sociale solidaire et circulaire, soit des commerces avec zéro déchet, zéro emballage et un mode de livraison écologique. La SEMAEST propose d'accompagner cette nouvelle économie de proximité dans son adaptation aux modes de consommation urbaine. Sa participation à une nouvelle économie de proximité durable et écologique est pour moi une priorité.
- Nous travaillons à la mise en place d'un Vital Quartier 3 dans les quartiers qui restent sensibles, notamment dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Le choix des orientations budgétaires le mois prochain permettra de définir l'ampleur de l'action de la SEMAEST, et j'espère que nous nous retrouverons tous pour une SEMAEST durable, écologique, pour le 11<sup>ème</sup> et pour Paris. Merci.»

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Le débat est ouvert, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF va prendre la parole. »

**M. MIKHAÏLOFF** : « Merci M. le Maire. Je voudrais, au nom du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, me réjouir d'une situation qui est aujourd'hui beaucoup plus heureuse qu'elle ne l'était il y a quelques années. Il faut simplement se souvenir d'où nous venons, d'une situation de quartier sinistre, d'une relation commerçants – habitants tendue, de quartiers en déshérence commerciale. Aujourd'hui, grâce à une action volontariste de notre municipalité, dans la continuité, la situation a très notablement évolué. En passant récemment rue de la Folie Méricourt, j'ai vu que les dispositifs de Noël viennent d'être installés ; c'était une rue en déshérence totale. Aujourd'hui, il y a une vraie diversité commerciale, une urbanité retrouvée dans cette rue qui est à saluer.

Avec la SEMAEST et par l'action publique très volontariste de la Ville, on a su inventer une forme de co-gestion, une intervention en termes d'animation locale et économique de quartier. La SEMAEST maintenant a acquis une expertise formidable qui peut être très utile dans des situations de crise dans des quartiers en déshérence ou en monoactivité (textile dans le 11<sup>ème</sup>, informatique ou sexuelle dans d'autres arrondissements). Il existe dans les centres commerciaux des directeurs, des équipes d'animation. De plus en plus de villes créent des « managers de centre ville » et la SEMAEST a la capacité à le devenir dans un partenariat avec des associations de commerçants, avec des cofinancements (des cofinancements ville, commerçants, associations de commerçants).

Nous, groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, appelons vraiment à ce que cette SEMAEST se transforme en un outil à l'échelle de la Ville, pas simplement dans des quartiers en crise, pour aider les commerçants, l'activité commerçante étant souvent une activité individuelle et parfois individualiste. Il est très difficile pour les commerçants de donner de leur temps pour la collectivité et le devenir d'un quartier, et l'existence même d'un outil ou d'un opérateur qui peut rassembler habitants, municipalité et commerçants peut être un outil intéressant pour agir sur la qualité de la vie, et de la ville de Paris dans les années à venir. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « Effectivement, on peut se réjouir d'une action qui permette de ne pas laisser une monoactivité se déployer, plus qu'elle ne l'est déjà. On peut aussi se réjouir que les commerces achetés ne soient pas maintenus dans la sphère publique, même si M. Adrien TIBERTI sera très certainement désolé de cette chose-là, et qu'ils soient revendus de façon à faire vivre le dynamisme de notre économie parisienne.

Néanmoins, il y a bien ce chiffre qui indique que depuis 2007, nous sommes passés de 631 à 594 locaux de vente de gros. Il y a certes une baisse et vous avez inversé la courbe, M. Philippe DUCLOUX. Mais quand on passe dans la rue Sedaine ou Popincourt, on s'aperçoit qu'il y a encore du chemin à faire, et cette politique n'est certainement pas encore suffisante.

On peut profiter de l'occasion pour suggérer quelques idées à la nouvelle présidente : je ne vois pas dans les comptes, la préemption des baux commerciaux, permettant de ne pas préempter, de ne pas acheter les murs, mais juste le bail, ce qui coûte beaucoup moins cher. C'est une annexe qui manquait, car il y avait deux annexes identiques dans les documents que l'on nous a communiqués. Est-ce que cette action ne pourrait-elle pas être mieux développée, de façon à ce que nous puissions aller plus vite et avec moins d'argent ?

Quant vous avez un local qui se libère, que vous avez préempté, comment est-il affecté ? Y-a-t-il une prise en compte du besoin du quartier, sans aller jusqu'à la concertation systématique avec les conseils de quartier ? On nous rapporte que certains locaux ne sont pas réellement utiles pour le quartier ; ils sont plus utiles qu'un commerce de gros mais ils ne seraient pas systématiquement utiles. Avez-vous le choix entre plusieurs preneurs ? Dans ce cas, pouvez-vous nous expliquer comment vous avez l'intention, ou comment vous faisiez, pour les choisir ?

M. DUCLOUX, vous parliez de l'accompagnement des commerçants. Cet accompagnement est-il réellement un accompagnement à leur développement dans le temps ? Nous savons bien que le but de la Mairie n'est pas de faire du commerce à leur place, mais on entend parfois aussi que certains locaux préemptés se retrouvent avec des camions qui sont systématiquement mal garés en face de chez eux, et une action de la collectivité permettrait que les services de police interviennent plus rapidement. Des commerces se retrouvent aussi avec un empilement de bungalows suite à un chantier, cachant complètement la vue et l'accès à ce commerce. Ce genre d'accompagnement est une chose que l'on demande à la Ville, qui a quand même investi de l'argent pour que ces commerces puissent se développer. Nous demandons donc que l'accompagnement par la Ville se fasse aussi sous cet angle car ce sont des moyens que la Ville peut mettre en œuvre. Voilà donc quelques idées pour permettre que l'on passe, non pas de 631 à 594 locaux en sept ans, mais de 631 à 30-40 locaux d'ici la fin du mandat. »

**M. le Maire :** « Merci. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. M. Philippe DUCLOUX va répondre de manière plus synthétique, l'essentiel des arguments ayant déjà été exposé. »

**M. DUCLOUX :** « L'affectation des locaux se fait évidemment en lien avec la Mairie. Elle prend en compte les besoins des commerces dans le quartier : prenez l'exemple du square Maurice Gardette ou de la rue Folie Méricourt. Nous en débattions tout à l'heure ; l'aspect démocratique est important car ce qui compte est l'intérêt des habitants à travers les commerces implantés par la SEMAEST.

Concernant l'accompagnement des commerces, je n'ai pas voulu développer toutes les actions, y compris le Club Vital Quartier, l'aspect juridique ou les formations organisées pour les commerçants. Mais la question du stationnement est un exemple concret : c'est une priorité pour la Maire de Paris qui l'avait annoncée dans son programme qui va être mis en œuvre afin de permettre aux commerçants d'avoir une meilleure visibilité en termes d'espace autour de leur commerce. Maintenant, je gère d'autres structures, notamment les questions de stationnements et de déplacements. C'est un sujet important, y compris même peut-être à travers certains parkings résidentiels, où l'on va envisager peut-être d'autres moyens de transports. Il y a aussi la question d'Autolib et d'Autolib utilitaire, des questions qui vont améliorer la visibilité des commerces, et faire diminuer la pollution atmosphérique. Quant aux travaux, ils sont nécessaires ; la situation devient compliquée dans un arrondissement dense comme le nôtre. Mais sachez que les commerçants sont informés et nous faisons tout notre possible pour faire en sorte que leur activité commerciale se poursuive dans les meilleures conditions. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Joëlle MOREL va compléter. »

**Mme MOREL :** « Concernant le choix, les services de la SEMAEST ont aujourd'hui une expertise importante sur laquelle nous nous appuyons. Tous les commerces qui s'implantent dans un arrondissement sont soumis au Maire d'arrondissement dans le cadre d'une concertation. »

**M. le Maire :** « J'ajouterai qu'il s'agit d'une question essentielle pour la vitalité de notre arrondissement, et d'une question extrêmement complexe. L'inversion de la courbe est un résultat qui pourrait paraître modeste, mais c'est un résultat « historique » : avant la SEMAEST, il n'existait aucun instrument de politique publique qui permette à une collectivité locale d'agir directement sur l'implantation de commerces dans les quartiers. C'est par cette innovation que la Ville de Paris a assuré le développement formidable d'une très belle idée qui permet, par cet instrument d'une société d'économie mixte, de reprendre la maîtrise dans les quartiers où la monoactivité est un problème.

Pour nous, il s'agit donc d'un instrument très utile et important qui commence à produire des résultats substantiels après dix années d'efforts. D'ailleurs, je pense qu'inverser la courbe est le problème le plus difficile : une fois l'inversion obtenue, la pente est plus simple à redescendre. Au quotidien, nous sommes vigilants aux nouveaux commerces et aux nouvelles opérations, et nous en débattons régulièrement avec Mme Joëlle MOREL et le Directeur Général. Il y a une permanence des risques de mutation, de transformation de mètres carrés en commerces de monoactivité, et la SEMAEST nous permet d'agir efficacement.

M. Christian SAINT-ETIENNE souhaite relancer le débat. »

**M. SAINT-ETIENNE** : « J'ai observé depuis longtemps l'activité de la SEMAEST dans plusieurs arrondissements de Paris, notamment pour protéger les librairies dans le quartier latin, et je soutiens totalement l'action de cette société. »

**M. le Maire** : « Merci pour votre propos. Nous allons passer au vote. Qui vote pour? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**VOIRIE ET DEPLACEMENTS**

**2014 DVD 1026 Travaux de retrait des matériaux amiantés sur les voies et sols extérieurs parisiens. Marchés**

**M. le Maire** : « Nous passons aux délibérations relatives à la voirie et aux déplacements, avec M. Florent HUBERT et les travaux de retrait des matériaux amiantés sur les voies et sols extérieurs parisiens. »

**M. HUBERT** : « Merci M. le Maire. Malheureusement nous avons constaté qu'il y avait parfois de l'amiante dans les revêtements de chaussée à Paris. Elle y a été intégrée entre 1978 et 1997, jusqu'au décret d'interdiction, parce qu'elle garantissait une durabilité accrue pour les revêtements. Mais je veux apporter un certain nombre de compléments d'information pour que cette information ne soit pas excessivement anxiogène.

Le 11<sup>ème</sup> est un arrondissement qui est très peu touché par ce problème, comparé aux autres arrondissements parisiens, notamment sur la rive gauche.

Il faut aussi rappeler que, en l'état, nos revêtements de chaussée ne représentent aucun risque car l'amiante est neutre, stable et inerte dans ces revêtements donc il ne présente aucun risque pour qui que ce soit.

Il n'y a de sujet que lorsqu'il y a des travaux ; et même lorsqu'il y a des travaux, le risque lié à l'amiante est un risque lié à une exposition chronique. Nous avons donc une problématique bien plus accrue pour nos ouvriers et les agents qui assurent les travaux de réfection de la voirie, bien davantage que pour les habitants ou pour les riverains.

Face à cette situation, la Ville prend bien sûr toutes ses responsabilités pour identifier et réduire les risques pouvant peser sur la santé. Cela passe tout d'abord par des diagnostics systématiques avant toute intervention sur la voirie, ce qui nous prend parfois beaucoup de temps car nous n'étions pas forcément outillés pour faire l'ensemble de ces diagnostics mais ce n'est plus le cas maintenant. Puis, dans les quelques cas où nous constatons malheureusement la présence d'amiante, nous mettons en place, grâce à cette délibération, des travaux adaptés visant à garantir une sécurité maximum avec des protocoles extrêmement stricts pour atteindre des seuils les plus contraignants possibles en matière d'empoussièrement, et surtout en matière de protection des agents et des ouvriers qui interviennent, et qui eux-mêmes sont soumis à des normes très strictes.

C'est pourquoi nous passons ce nouveau marché, et je tiens à vous indiquer que cela alourdit les coûts des opérations, cela rallonge les calendriers des opérations et cela réduit le nombre d'opérations que nous sommes en mesure de mettre en œuvre sur la voirie de l'arrondissement, mais la santé environnementale des Parisiens et des ouvriers est à ce prix. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Pierre JAPHET. »

**M. JAPHET :** « Je voulais ajouter qu'il faut bien voir le handicap que représente cette présence de l'amiante et des précautions que l'on est obligés de prendre en conséquence sur des travaux aussi simples que la construction de places de stationnement pour vélos : le simple fait de planter des arceaux pour les vélos nous oblige à effectuer des diagnostics amiante et à prendre toutes les mesures de protection. Vous imaginez à quel point cela peut être pénalisant d'un point de vue du surcoût des travaux pour des choses aussi simples. Donc cette délibération est une bonne nouvelle et va permettre d'optimiser le processus. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. J'ajouterai simplement que je me réjouis de ce marché qui va nous permettre d'intervenir sur des espaces sur lesquels nous n'intervenons plus depuis quelques mois. Nous passons au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

### **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

#### **2014 DVD 1131 Aménagement des places (Bastille et Nation) et des espaces publics à Paris. Assistance à maîtrise d'ouvrage.**

**M. le Maire :** « M. Florent HUBERT va rapporter sur un sujet majeur de notre projet d'arrondissement, un investissement important qui ne sera pas dans le budget participatif, mais qui relève de la mise en œuvre de notre projet, l'aménagement des places de la Bastille et de la Nation, et en l'occurrence un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. »

**M. HUBERT :** « Merci M. le Maire. Mes chers collègues, c'est une fierté et un plaisir de vous présenter cette délibération ce soir, car c'est pour nous le coup d'envoi de ces opérations emblématiques que seront le réaménagement des places de la Bastille et de la Nation. Cela s'inscrit dans l'engagement, qui a été pris par Mme Anne HIDALGO, de mener des travaux d'embellissement et de réaménagement des grandes places parisiennes, en reprenant l'ambition qui nous avait animés lors du réaménagement de la place de la République et des berges de Seine. L'idée est bien de rééquilibrer, au profit des piétons et des circulations douces, l'espace public et ses places, de transformer ce qui est aujourd'hui essentiellement des carrefours routiers géants en espaces de vie agréables pour les riverains et les habitants, et en place paysagères.

Je veux souligner le traitement très spécifique réservé au 11<sup>ème</sup> arrondissement dans cette délibération. Je tiens à attirer votre attention sur le fait que c'est une délibération parisienne ; il s'agit de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour toute la concertation sur l'espace public parisien, et nous avons trois lots : un lot Bastille, un lot Nation et un lot pour le reste de Paris.

Je tiens ensuite à indiquer ce que sera notre ambition pour ces places, qui sont des lieux historiques et symboliques. Ce caractère historique et symbolique vaut pour notre arrondissement, mais aussi pour notre capitale et pour notre pays. Je pense que notre responsabilité se situe à cette hauteur-là, et c'est pourquoi nous voulons mener des opérations exemplaires. Pour mener des opérations exemplaires, nous voulons une concertation exemplaire. C'est en cela que consiste cette délibération : construire et préparer une concertation exemplaire sur ces opérations, et associer tous les Parisiens qui le souhaiteront (riverains, usagers, commerçants, conseils de quartier, jeunes, personnes âgées...). A chaque étape de réalisation de ce projet, nous associerons toutes les personnes qui le souhaitent, et ce avant même l'élaboration du projet, pour définir ensemble les objectifs, les ambitions et les nouveaux usages de ces espaces publics, et pour permettre à toutes les idées de s'exprimer et à toutes les innovations de voir le jour. J'insiste sur ce point, et c'est pourquoi nous passons un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, avec toutes les modalités possibles de concertation, celles que l'on connaît déjà et que l'on met déjà en œuvre (mise en œuvre de notre budget participatif dans l'arrondissement), mais aussi sur d'autres modalités de participation et de concertation qui sont encore à imaginer avec les Parisiens.

Nous passons ce marché car nous voulons mobiliser toute l'expertise possible pour mener la concertation la plus exemplaire possible, et pour ce faire, nous avons besoin d'un tiers ; c'est un engagement que nous avons pris et que nous réalisons avec cette délibération : pour chaque opération nécessitant une concertation de cet ampleur, nous souhaitons qu'un tiers se porte garant de la qualité de la concertation. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Luc LEBON et M. Eric GARANDEAU. »

**M. MIKHAÏLOFF :** « Merci M. le Maire. Cette délibération est à relier directement à celle relative à la SEMAEST ; elle a la capacité de changer la ville avec des projets enthousiasmants à forte visibilité, qui vont procurer de « l'urbanité », une dynamique économique et commerciale pour l'ensemble des ces quartiers. Je ne sais pas si c'est pour honorer le 11<sup>ème</sup> arrondissement qu'elles ont été choisies, mais ce sont deux places importantes à l'échelle parisienne, et surtout très importantes symboliquement à l'échelle nationale et à l'échelle de notre histoire. Le réaménagement de la place de la République a entraîné l'enthousiasme et la réappropriation de l'espace public par les habitants. Il a aussi réellement changé la physionomie d'une partie de notre ville. Aujourd'hui on sait que la place de la République est un vrai succès et c'est un modèle. Tout n'est pas forcément réussi dans l'aménagement de cette place ; je pense d'ailleurs que, pour l'aménagement de la Bastille et de la Nation, il tirerait le bilan de l'aménagement de la place de la République afin de corriger certains petits défauts.

Je pense que l'idée de faire une place îlot, « à la Jacques Chirac » comme la place de l'Hôtel de Ville, avec des voitures circulant tout autour, faiblement ou pas reliée à son tissu urbain, à son tissu de quartier, est à éviter. C'est malheureusement ce qui a été en partie fait place de la République, qui irrigue peu les quartiers latéraux. Ce n'est pas ce qu'il faut faire à la Bastille et à la Nation.

C'est ensuite une chance pour le commerce local d'être revitalisé ; place de la République, nous avons la façade commerçante (sud du 3<sup>ème</sup> arrondissement) et la façade moins commerçante, avec la caserne (10<sup>ème</sup>), l'hôtel et GoSport (11<sup>ème</sup>), partie réaménagée de manière piétonne. A la Bastille, faisons attention de ne pas oublier qu'il y a un fort tissu commercial à

la Roquette, au boulevard Beaumarchais qui est à revitaliser, au Faubourg Saint Antoine (il y a un lien fort à créer vers celui-ci) et ne nous contentons pas de réaliser une vaste esplanade piétonne qui irait vers le bassin de l'Arsenal, qui est certes très joli mais qui irrigue le boulevard Bourdon et le boulevard de la Bastille, deux axes urbains relativement peu empruntés.

D'autres principes qui devraient guider ces réaménagements :

- La place faite aux circulations douces : aujourd'hui il y règne plutôt une ambiance d'échangeur autoroutier, comme la place de la République avant les travaux.
- Plus de végétal, plus d'espaces verts : place de la République, il y avait deux malheureux squares, certes très dégradés, mais qui ont été supprimés au profit du minéral simple. Peut-être que sur les places de la Bastille et de la Nation, il ne faut pas oublier la place faite au « vert », et les gens aiment le « vert ».
- La convivialité : nous le voyons sur les berges de Seine, qui ont pourtant été aménagées à minima à cause du précédent gouvernement, de l'opposition du Préfet et du Premier Ministre de l'époque, M. François FILLON. La convivialité, le bruit, le mobilier urbain, la propreté et la mise en lumière sont des éléments extrêmement importants.

Ce sont des places symboliques avec un fort patrimoine. Il y avait initialement la plus belle fontaine de France sur la place de la Nation. Elle a été supprimée par le gouvernement de Vichy ; une partie des statues ont été fondues pour alimenter l'industrie nazie de l'époque. C'est donc aussi l'occasion de réhabiliter le patrimoine et de refaire de cette fontaine de la Nation et de ce superbe ensemble de Dalou, la plus belle fontaine de France à l'exemple de la fontaine de la place de Cibeles à Madrid.

Profitons aussi de ces réaménagements pour concevoir un programme d'animations de loisirs, d'animations sportives et culturelles sur ces deux places. La réhabilitation et la restauration du patrimoine n'empêchent pas une certaine audace architecturale et artistique, avec de l'innovation, de l'art urbain, de l'art contemporain, pour redonner à ces deux places l'aura de leurs symboles. Je vous remercie. »

**M. TIBERTI** : « Les élus du groupe communiste souscrivent aux propos de M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. Sur la question du réaménagement des places, l'idée de fond qu'il faut garder en tête est qu'il s'agit de regagner un espace public, ouvert le plus largement possible, un espace démocratique, essentiel pour notre pays : moins de place pour les voitures signifie plus de place pour les piétons, des piétons qui aiment se rassembler sur ces places pour défendre des causes souvent très nobles.

Nous, élus communistes, porterons attention, M. Florent HUBERT en a un peu parlé, au respect du caractère historique de ces places, notamment la place de la Bastille. Pour nous qui n'avons pas renoncé à une transformation révolutionnaire de notre société (bien sûr la démocratie est acquise, mais il reste la démocratie sociale), le souvenir de la glorieuse révolution de 1789 et des autres révolutions du 19<sup>ème</sup> siècle sera très important dans le réaménagement de la place.

La délibération porte également sur la rénovation d'autres espaces publics ; j'espère que tous ensemble, avec la municipalité du 11<sup>ème</sup>, nous pourrons défendre notamment le réaménagement du boulevard de Belleville pour s'intéresser à un espace très fréquenté dans le quartier le plus populaire du 11<sup>ème</sup> arrondissement. »

**Mme MOREL** : « Nous sommes heureux de cette délibération. Elle nous fait plaisir pour la place de la Nation, et particulièrement pour la place de la Bastille. Nous retrouvons là les thèmes que nous avons portés pendant la campagne municipale : une circulation douce, plus de nature, un espace public ouvert à tous et l'importance accordée à l'implication citoyenne autour de l'élaboration du projet. Nous, élus du groupe écologiste, sommes vraiment contents, et puis que nos idées sont reprises, je vous en fournis deux supplémentaires :

- Un aménagement urbain, ce sont bien sûr des matériaux mis en œuvre, mais ce sont surtout des usages nouveaux à rendre possibles. Penser les usages, voilà l'essentiel, et le Marché de la création en est une illustration.
- Nous ne sommes plus dans les années 70 où un élu inaugure un équipement ayant mis des années à se construire. Agissons pas à pas, expérimentons dès maintenant, par exemple en interrompant périodiquement la circulation autour de la place. Créons les conditions pour que les Parisiennes et les Parisiens s'approprient concrètement, et joyeusement, les nouveaux espaces de liberté et de créativité. Ayons confiance dans la société civile. Merci. »

**M. GARANDEAU** : « On pourrait dire que l'on est heureux de voir que les éléments du programme de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET ont été repris dans ce projet, puisque vous vous rappelez que des propositions ont été faites pour transformer et embellir les grandes places parisiennes. Personne ne peut se réjouir que les places de la Bastille et de la Nation soient devenues des ronds-points autoroutiers, et tout le monde ne peut que souhaiter que la qualité architecturale de ces grandes places soit grandement améliorée, ainsi que tout ce qui peut rendre ces lieux conviviaux, et que les circulations douces soient mieux prises en compte, car elles sont aujourd'hui très périlleuses et je le dis en tant que praticien ayant encore manqué de me faire renverser sur la place de la République. Dans un arrondissement extrêmement minéral, on espère que les espaces verts puissent être bien plus développés et que ces grands espaces vides puissent être occupés par la population pour circuler et pour se retrouver.

On peut tous se retrouver dans ces objectifs malgré les divergences politiques, mais il y a des éléments très inquiétants pour nous. C'est d'abord ce qui a été fait par la même majorité lors du précédent mandat sur la place de la République. Je dois malheureusement diverger avec l'intervention de M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, même s'il a reconnu lui-même qu'il y avait des erreurs à corriger : nous ne considérons pas que le réaménagement de la place soit une réussite. Certes, on peut aujourd'hui se retrouver et circuler quel que soit le moyen de transport sur cette place, mais c'est au prix d'un enlaidissement, et surtout d'une rétrogradation de ce qui était une grande place de l'Histoire et qui fait maintenant penser à une place de sous-préfecture, plutôt qu'à une place de Paris, grande capitale européenne. Je ne reviens pas sur tous les problèmes déjà évoqués, y compris par Mme Anne HIDALGO qui avait indiqué qu'il ne faudrait pas répéter les erreurs faites sur la place de la République et qu'il faudrait prendre plus en compte la question végétale et environnementale. La place de la République n'est qu'une grande dalle, et l'on voit bien l'idéologie qu'il y a derrière.

Pour nous, élus de la Droite et du Centre, il est important d'éviter les idéologies, qui peuvent être vraiment destructrices, sur tous les projets de ce type, et d'éviter les dérapages financiers (nous avons tous en mémoire le milliard d'euros des Halles). La situation financière de la Ville de Paris est telle, qu'il nous semble que le lancement simultané de projets aussi massifs est une fuite en avant. Tous les doutes, que l'on peut avoir quant à la capacité d'une même majorité à

conduire un projet différent de ce qu'elle a fait précédemment, nous amènent à nous abstenir sur cette délibération.

Et j'ajoute qu'il y a aujourd'hui des sujets pouvant apparaître de moindre importance mais qui concernent la place de la Bastille, notamment le Marché de la Création, menacé de disparition alors qu'il suffirait de peu de choses pour maintenir son existence. Donc si on ne peut pas résoudre les petits problèmes, comment peut-on aujourd'hui se consacrer à résoudre de bien plus grands problèmes ? Et c'est une question qu'on ne peut manquer de poser. Merci.»

**M. le Maire :** « Merci. Je vois un certain parallélisme à une de vos précédentes interventions et je ne comprends pas la position qui revient à s'abstenir lorsqu'il s'agit de fixer un cadre dans lequel tout est encore ouvert. Après, on peut adhérer ou pas à ce qui sera mis dans le cadre. Mais encore une fois, il s'agit ici de fixer le cadre qui permettra la concertation. Mais chacun jugera. M. Luc LEBON a demandé la parole. »

**M. LEBON :** « Je voudrais saluer l'enthousiasme de mes collègues sur ce nouveau projet de réhabilitation de grands espaces publics dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Sur ces projets, nous n'en sommes pas au stade de la réflexion mais à l'ouverture de la concertation, et c'est bien là l'essentiel. C'est ce qu'a montré l'exemple très réussi de la place de la République : pour réussir un grand aménagement, il faut mener une concertation ambitieuse. Je voudrais donc saluer et remercier notre collègue Florent HUBERT d'avoir annoncé ce soir des moyens ambitieux pour faire cette concertation, nécessaires pour écouter les gens. Nous avons confiance dans les Parisiens ; nous souhaitons les associer le plus possible dans les aménagements afin qu'ils s'approprient ces lieux et pour y permettre les meilleurs usages ultérieurs. C'est parce que nous avons su faire cette démarche lors du projet place de la République et parce que l'on a pu aller très loin dans la réflexion sur les usages, que cette place vit bien et est maintenant investie par les Parisiens.

Je souhaite aussi signaler que Mme Anne HIDALGO est beaucoup intervenue, pendant la campagne, sur ces espaces publics, et je suis satisfait que tout le monde la rejoigne sur ce thème. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Patrick BLOCHE demande la parole. »

**M. BLOCHE :** « Beaucoup de choses ont été dites et surtout encore plus de choses seront à dire puisqu'il s'agit, comme l'ont rappelé M. HUBERT et M. LEBON, de lancer le réaménagement de ces deux places emblématiques de Paris, mais aussi du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais lorsqu'on me demande parfois où se situe le 11<sup>ème</sup> arrondissement, je réponds souvent qu'il se situe entre la place de la Bastille, la place de la République et la place de la Nation.

Je suis très heureux d'intervenir après M. Luc LEBON, puisque nous avons en commun, au nom du 11<sup>ème</sup> arrondissement sous la précédente mandature, d'avoir conduit la concertation sur la place de la République, qui a été la résultante dans le projet choisi, de ce que nous avaient apporté nos concitoyens, les riverains des 3<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements, mais aussi les conseils de quartier, les associations : ce sont beaucoup de réunions qui ont été tenues dans nos trois arrondissements pour aboutir au résultat que vous connaissez.

Les places peuvent être végétales bien sûr, mais étant à Paris, elles peuvent être aussi minérales, ou minérales et végétales. Pour la place de la République, le choix a été d'une place

avant tout minérale, où néanmoins plusieurs rangées d'arbres permettent d'apporter l'agrément que l'on sait.

Surtout, la caractéristique de ces trois places publiques est d'être avant leur réaménagement de grands ronds-points automobiles : l'objectif de ces places est (était, pour la place de la République) de permettre aux voitures de tourner pour distribuer la circulation automobile, excluant tout autre usage. Comme l'a dit M. Adrien TIBERTI « quand on prend de l'espace à la voiture, c'est pour le donner au piéton » : il s'agit de mieux partager l'espace public, qui est au cœur des grands choix de déplacements et de voirie faits par M. Bertrand DELANOË d'abord et Mme Anne HIDALGO aujourd'hui.

Dans cette concertation, ayons à l'esprit qu'à chaque fois plusieurs arrondissements sont concernés : pour la Bastille, sont concernés les 4<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements ; pour la Nation sont d'abord concernés le 11<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup> mais je pense que nous aurons le souci d'associer aussi le 20<sup>ème</sup> arrondissement.

Ayons également à l'esprit qu'il faut qu'on relève des défis qui ne sont pas évidents : comment à la fois garder la valeur patrimoniale de ces places, surtout qu'elles ont une charge historique importante, l'histoire du Paris révolutionnaire, et aussi se dire qu'en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle, nous sommes en charge de porter ce qui sera le patrimoine de demain ? Il faut que nous ayons de grandes ambitions en termes de création architecturale, de création artistique et d'aménagement urbain. C'est tout l'enjeu de ce réaménagement ; ne préemptons pas le débat, écoutons, écoutons-nous d'abord, et j'espère qu'à l'arrivée ce sera une aussi belle réussite que la place de la République. Et pour faire plaisir à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, il n'y aura pas là de dauphins à préserver.»

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. M. Florent HUBERT va répondre. »

**M. HUBERT** : « Je voudrais vous remercier toutes et tous pour votre enthousiasme et votre intérêt pour ce sujet majeur. J'ai presque cru, jusqu'à l'intervention de M. Eric GARANDEAU, que l'on aurait pu aborder cette opération avec un esprit de rassemblement, voire d'œcuménisme, d'autant qu'il s'agit de donner la parole aux Parisiens par cette délibération. Je regrette donc que nous ne soyons pas en mesure de nous rassembler sur ce point.

Je ne vais pas revenir sur tous les points que vous avez évoqués, mais je souhaite insister sur le fait que notre enthousiasme est teinté de gravité car je pense que l'on est tous conscients, je l'ai entendu dans toutes vos interventions, de notre responsabilité quand on s'attaque à de tels espaces, avec une telle histoire et de tels symboles.

Concernant les atouts et les faiblesses des places actuelles, il est certain que nous n'allons pas y insister maintenant car établir un diagnostic partagé avec les Parisiens est justement la première étape de la concertation. Donc la première démarche consistera à écouter l'opinion des Parisiens sur les places actuelles.

Nos grandes orientations, notre philosophie consiste à transformer des espaces qui étaient consacrés aux déplacements essentiellement automobiles, en espaces publics, des espaces où l'on organise et mène une vie commune dans la cité. C'est ce changement fondamental de paradigme qu'on essaie de mener sur ces espaces, et ce n'est absolument pas évident de tenir l'objectif de rééquilibrer entre les modes de déplacement, d'embellir et d'apaiser.

En tout état de cause, il est certain que l'ensemble de ces opérations et l'ensemble des préconisations que vous avez faites seront soumises à l'ensemble des Parisiens, que nous espérons nombreux à s'impliquer dans cette démarche. Puisque cette démarche d'information et de concertation va débiter, je vous incite à vous rendre au kiosque installé sur la place de la Bastille, du côté du bassin de l'Arsenal. Ce kiosque porte un message de diagnostic sur l'histoire et la situation actuelle de la place de la Bastille. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci à tous pour vos propos et pour votre enthousiasme sur ces deux projets essentiels qui sont au cœur de notre action dans ce mandat. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus de l'opposition. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté à la majorité. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

## **FAMILLES ET PETITE ENFANCE**

### **2014 DFPE 1192 Subvention (231.550 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (11<sup>e</sup>) pour la multi structure dénommée La Caverne d'Ali Baba (11<sup>e</sup>).**

**M. le Maire** : « Nous passons aux délibérations relatives à la famille et la petite enfance, et des propositions de subventions à des structures de petite enfance. Mme Dominique KIELEMOËS va nous faire une présentation groupée des deux premières délibérations. »

**Mme KIELEMOËS** : « Il s'agit d'accorder une subvention de 231 550 euros à l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la multi structure dénommée La Caverne d'Ali Baba dans le 11<sup>ème</sup>, installée au 27-29 avenue Philippe Auguste et qui accueille 27 enfants. Sa convention a une durée de trois ans et viendra à échéance le 31 décembre 2016. Il s'agit du premier avenant à cette convention pour l'année 2014.

La deuxième délibération permettra d'accorder une subvention de 150 746 euros pour le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour la crèche collective Pirouette, situé au 45 boulevard de Charonne (11<sup>ème</sup>). Sa convention viendra à échéance le 31 décembre 2016 et il s'agit du premier avenant concernant l'année 2014.»

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Nous allons voter distinctement les deux projets. Pour la délibération 2014 DFPE 1192, qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2014 DFPE 1225 Subvention (150.746 euros) et avenant n° 1 avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour la crèche collective Pirouette**

**M. le Maire :** « Qui vote pour? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2014 DFPE 1411 Convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 13/15, rue Charrière (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire :** « Nous passons à une troisième convention. Mme Dominique KIELEMOËS garde la parole. » »

**Mme KIELEMOËS :** « Il s'agit de l'approbation et la signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé au 13/15 rue Charrière (11<sup>ème</sup>). Cet établissement était sous convention avec la société People and Baby depuis le 1<sup>er</sup> août 2009. Ce marché arrive à son terme au 31 décembre 2014. Il a fait l'objet d'un avenant de prolongation de cinq mois afin d'assurer la continuité du service public. Cet établissement est inscrit à l'inventaire des équipements de proximité du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Par une décision du Conseil de Paris en juillet 2013, une procédure a été lancée pour signer une nouvelle convention ; le candidat retenu est l'association Léo Lagrange Ile de France, qui semblait offrir un projet éducatif, sanitaire, une meilleure prise en compte des besoins des jeunes enfants, une organisation des temps d'accueil et une gestion des ressources humaines satisfaisantes, ainsi qu'une gestion des problématiques environnementales qui semblait également plus satisfaisante. Cette délibération vous demande de bien vouloir accepter que cet établissement soit confié en délégation à l'association Léo Lagrange Ile de France pour une durée de sept ans. »

**M. le Maire :** « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**AFFAIRES SCOLAIRES**

**2014 DASCO 1158 Subvention (2.150 euros) et convention avec l'association Ateliers du Chaudron pour une action politique de la ville dans le 11<sup>e</sup> arrondissement**

**M. le Maire :** « Nous en venons à une subvention à l'association Les Ateliers du Chaudron dans le cadre de la Politique de la ville. La parole est à Mme Isabelle CHARPENTIER. »

**Mme CHARPENTIER :** « Merci M. le Maire. C'est une association qui est très impliquée dans le quartier Politique de la ville. La délibération propose d'allouer 2 150 euros pour des actions dans le domaine scolaire et périscolaire, et des projets artistiques liés à l'expression

culturelle et artistique des élèves d'écoles et collèges du secteur. Je vous propose donc de voter cette subvention de 2 150 euros à cette association que nous connaissons bien. »

**M. le Maire :** « Merci pour cette présentation très claire. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Michel BILIS, puis Mme Joëlle MOREL. »

**M. BILIS :** « Merci M. le Maire. Je voudrais profiter de cette présentation pour souligner le très fort engagement des Ateliers du Chaudron dans les activités artistiques et culturelles pour les enfants du 11<sup>ème</sup>, et passer l'information à tous les collègues et à toutes les personnes présentes que cette association assurera les animations artistiques et culturelles de la Journée des solidarités du samedi 8 novembre à la Maison des Métallos. Cette journée constituera un temps d'échange très fort entre toutes les associations du 11<sup>ème</sup> (il y en a une trentaine) impliquées dans la solidarité et la lutte contre l'exclusion, sous la forme conviviale d'activités artistiques et sous la forme sérieuse de débats et d'échanges sur les problématiques de l'exclusion. »

**Mme MOREL :** « Les Ateliers du Chaudron mènent un travail remarquable dans le quartier Fontaine au Roi depuis des années. C'est souvent avec les plus démunis que l'équipe s'engage chaque année à un travail artistique et d'éducation populaire à travers la pratique théâtrale sous toutes ses formes. La subvention accordée par la DASCOS (*Direction des Affaires Scolaires*) est légitime. Les enfants y trouvent réellement des moments d'expression, de complicité et de créativité.

Je me permets de redire, comme je l'avais déjà indiqué lors d'un précédent conseil d'arrondissement, qu'il est regrettable que Les Ateliers du Chaudron n'aient pas été retenus dans l'appel à projets ARE (*Aménagement des Rythmes Educatifs*) pour l'année 2014-2015. J'attire tout particulièrement votre attention sur les difficultés financières et de trésorerie qui plongent les associations dans une grande précarité, en particulier Les Ateliers du Chaudron. La subvention de la DASCOS se confirme seulement dans le 11<sup>ème</sup> mois de l'année en cours, pour un travail pluri-hebdomadaire avec les jeunes, ces délais sont beaucoup trop longs pour obtenir les subventions et c'est inacceptable.

Je me fais le porte-parole des Ateliers du Chaudron pour vous annoncer avec une grande tristesse que cette année, pour la première fois depuis leur implantation dans le quartier Politique de la ville, l'association a dû suspendre ses ateliers. Les enfants de ce quartier Fontaine au Roi, n'auront pas d'ateliers théâtre pour la prochaine année. Je pense que c'est particulièrement regrettable. Aujourd'hui le Collectif des associations citoyennes se réunissait devant l'Assemblée Nationale ; j'étais à leurs côtés car le groupe écologiste sait combien les associations sont indispensables pour le vivre-ensemble dans les quartiers. »

**M. le Maire :** « Merci. Je propose que Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN apporte quelques éléments d'information complémentaires au dernier point évoqué par Mme MOREL. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Nous connaissons bien cette association et tout le monde reconnaît leurs qualités. Pour présenter des projets, il faut répondre à certains critères comme le nombre d'intervenants par rapport au nombre d'enfants. Cela ne correspondait pas à ses critères : elle voulait plus d'interventions d'adultes que le financement proposé ne le permettait. Les raisons pour lesquelles les associations ne sont pas retenues sont les critères et le coût. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'interventions. Qui vote pour? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2014 DASCO 1165 Annulations (37.513 euros), subvention (3.870 euros) et conventions avec 3 associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles maternelles et élémentaires au titre de l'ARE**

**M. le Maire** : « Nous passons à une autre délibération concernant l'aménagement des rythmes éducatifs avec des annulations, des nouvelles subventions et des conventions avec des associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans des écoles du 11<sup>ème</sup> arrondissement. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN** : « Chers collègues, comme vous le savez, la Ville de Paris a mis en œuvre, à la rentrée scolaire 2013, l'aménagement des rythmes éducatifs. Pour l'année scolaire 2014-2015, de nombreux partenaires associatifs ou non associatifs ont répondu à l'appel à projets lancé le 14 février 2014 et proposé des ateliers destinés à faire émerger des projets de proximité locaux et novateurs, accessibles à tous les enfants pour toute l'année scolaire. Lors du Conseil de Paris des 16 et 17 juin 2014, à l'occasion du vote de la délibération 2014 DASCO 1004, 156 associations ou organismes ont été subventionnés.

Mais durant l'été 2014, à l'occasion des contacts pris avec chacun de ces organismes intervenants en vue de préparer la rentrée scolaire de septembre 2014, deux associations se sont désistées et deux associations ont fait part de leur souhait de faire évoluer le volume de leurs interventions dans les écoles publiques parisiennes.

Dans ce contexte, il nous est proposé de modifier la subvention de 32 797,20 euros, attribuée en application de l'article 94 de la délibération 2014 DASCO 1004, à La Petite Rockette Ligue de l'Enseignement, dont le siège est situé 125 rue du Chemin Vert, ainsi que la convention afférente, et de lui attribuer en conséquence une subvention de 16 398,60 euros pour la mise en œuvre d'ateliers sur l'environnement et la protection de la planète, dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. »

**M. le Maire** : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **PATRIMOINE ET ARCHITECTURE**

### **2014 DPA 1031 Groupe Scolaire Keller/Bullourde- Avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre**

**M. le Maire** : « Nous passons à l'avenant à un marché de maîtrise d'œuvre du groupe scolaire Keller/Bullourde, avec Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN** : « Merci M. le Maire. Chers collègues, dans le cadre des travaux à exécuter dans les établissements du 1<sup>er</sup> degré relevant de la DASCO, des travaux de restructuration du service de restauration et de mise en accessibilité du groupe scolaire Keller/Bullourde, composé d'une école élémentaire de 14 classes et d'une école maternelle de 8 classes, ont été entrepris. Les travaux ont eu lieu en site occupé. Mais des aléas techniques survenus en cours de chantier ont nécessité la poursuite des études de la maîtrise d'œuvre : il est apparu un vide sous le plancher du rez-de-chaussée et il a été découvert la présence d'amiante. Le chantier a été en conséquence prolongé de 6 mois.

La Commission d'appel d'offre a rendu un avis favorable à la passation de cet avenant lors de sa séance du 9 septembre 2014. Il nous est donc demandé d'être favorables à la signature d'un avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 19 968,00 euros, portant ainsi le marché à 382 403,51 euros. »

**M. le Maire** : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité.»

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **LOGEMENT ET HABITAT**

### **2014 DLH 1120 Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations**

**M. le Maire** : « Nous arrivons aux sujets liés au logement et à l'habitat avec M. Bastien RECHER, avec en premier lieu une adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation. »

**M. RECHER** : « Merci M. le Maire. Chers collègues, c'est une délibération importante puisque vous savez que, depuis 2009, le contrôle de changement d'usage et de locaux d'habitation est passé du Préfet au Maire de Paris, ce qui signifie que nous avons aujourd'hui une délibération du conseil municipal qui fixe les conditions de changement et les compensations exigées quand il y a transformation de locaux d'habitation en locaux d'activités. Il s'agit d'adapter ce règlement aujourd'hui pour renforcer encore la protection du logement, notamment dans les arrondissements déficitaires, car l'enjeu à Paris, ce n'est pas seulement de construire des logements mais aussi de les construire au bon endroit.

La première ambition de ce nouveau règlement est le renforcement des mécanismes de compensation : hors des secteurs où la compensation doit être renforcée, nous sommes sur du un mètre carré pour un mètre carré. Mais lorsque nous sommes sur des secteurs déficitaires, qui sont définis comme des secteurs de compensation renforcée, un mètre carré de locaux d'activités devraient se transformer en deux mètres carrés de locaux d'habitation, avec une exception, la création de logements sociaux (dans ce cas la logique du 1m<sup>2</sup> pour 1m<sup>2</sup> s'applique).

Le nouveau règlement a la volonté de renforcer la compensation géographique. Au départ, la compensation pouvait se faire dans la zone de compensation renforcée, concernant essentiellement les neuf premiers arrondissements. L'exigence supplémentaire est maintenant de passer à au moins 50% de compensation dans l'arrondissement d'origine, ce qui permettra par exemple de continuer à construire des logements dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. L'objectif est de protéger le logement dans ces arrondissements et de favoriser la mixité.

Le deuxième élément de cette délibération est la lutte contre les locations de meublés de courte durée, avec cette multiplication de sites comme Airbnb où de mauvaises pratiques ont pu être prises. Je dois signaler qu'on bénéficie d'un appui important, avec la loi ALUR qui n'est pas seulement excellente sur de nombreux points, mais qui permet aussi de définir ces locations de meublés de courte durée. Elle donne au conseil municipal la possibilité de statuer sur les autorisations et les compensations. Ici, le règlement insiste sur le fait qu'il faut que ça soit dans le même arrondissement. C'est donc une bonne disposition, comme tant d'autres, de cette loi ALUR.

Enfin, ce règlement est adapté au sujet de la préservation de l'artisanat. Il faut avoir un équilibre habitats/logements intéressant. Le règlement prévoit l'intégration de 8 nouvelles professions aux 26 déjà existantes qui pouvaient bénéficier d'une exonération de compensation mais qui est assez restreinte (50 m<sup>2</sup> par professionnel dans une limite de 150 m<sup>2</sup>).

C'est une délibération un peu technique mais qui, en appui de ce qu'on fait sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme), avec le PLH (Programme Local de l'Habitat) et en application des lois de ce quinquennat, permet de renforcer les outils dont nous disposons pour créer du logement social et favoriser la mixité dans tous les arrondissements parisiens. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Globalement, la nouvelle adaptation du règlement des conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation et des principes de détermination des compensations visant à ne pas aggraver la pénurie de logements à Paris va tout à fait dans le bon sens. Toutefois on peut regretter, dans un souci de cohérence, que ces règlements soient traités indépendamment du Programme Local de l'Habitat qui va être revu début 2015. Par ailleurs, quelques points nous posent questions mais je n'en poserai qu'une : quelles sont les motivations qui ont conduit l'Agence pour la création d'entreprises à retenir parmi les huit professions nouvelles bénéficiant d'une exonération de compensation, celles des agents généraux et des conseils en investissement financier ? Pour ces raisons, le groupe de la Droite et du Centre ne prendra pas part au vote. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Jean-François MARTINS demande la parole. »

**M. MARTINS :** « Cette modification du règlement municipal est fondamentale pour le logement social et pour la mixité, comme l'a indiqué M. RECHER. Mais elle est aussi fondamentale car elle permet de maintenir la « résidentialisation » d'un certain nombre de quartiers et de rues à Paris, y compris des rues très prisées des touristes. Je le dis car il y a certaines villes dans le monde qui n'ont pas eu la précaution et l'attention que Paris a eu sur ces questions, et qui ont vu leur centre ville victime d'un phénomène d'« hôtellisation » : les immeubles d'habitat ne sont plus des habitats de résidence principale, les quartiers se vident de leurs habitants et des immeubles entiers deviennent des hôtels. Cette modification du règlement municipal permet aussi cela, de s'assurer que les résidences principales ne soient pas transformées à d'autres usages et fassent disparaître les habitants, quelle que soit la couche sociale.

Cependant Paris reste attachée à son statut de « première destination touristique mondiale », et je veux rassurer ceux qui seraient inquiets : Paris regarde avec beaucoup de lucidité les évolutions de l'économie, d'internet, de l'économie collaborative, et ce que des formats tels que le short renting (location de meublé de courte durée) peuvent apporter à l'économie, au tourisme parisien et aux capacités d'hébergement. Il est important de préciser que le sujet ici n'est pas le Parisien qui louera son appartement pour un weekend, il ne rentrera pas sous le coup de cette modification de destination. En revanche il rentre désormais sous le coup, grâce à l'effort appuyé de la Ville de Paris et de l'Etat, de la taxe de séjour qui sera collectée par les sites de type Airbnb et qui met enfin de l'équité entre les différents types d'hébergement. Le règlement vise donc les propriétaires qui leur appartement en meublé touristique de courte durée toute l'année, qui transforment leur habitat résidentiel principal en une activité commerciale et qui en font perdre des habitants.

C'est vraiment tout l'intérêt de ce règlement municipal, cet équilibre entre une chasse et une dissuasion massive nécessaire contre ceux qui détruisent de l'habitat résidentiel pour y faire du meublé touristique, et la souplesse sur la location de très courte durée qui permet aux Parisiens fidèles à ces nouveaux modèles d'économie collaborative de louer pour quelques jours, en apportant un complément de revenus aux Parisiens et des capacités d'hébergement touristique nouvelles. L'équilibre de ce règlement sera aussi l'une de ses forces qui sera aussi regardée dans le monde entier, car nous ne sommes pas la seule ville à avoir cette problématique. Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants votera avec enthousiasme cette modification du règlement municipal. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. M. Bastien RECHER souhaite répondre. »

**M. RECHER :** « Il y a une différence de nature entre un règlement et un PLH : la vocation du PLH sera de définir des zones pour appliquer, géolocaliser des règles, donc la remarque est un peu étonnante. Et je m'associe aux propos de M. Jean-François MARTINS sur la nécessité de percevoir des ressources nouvelles comme la taxe de séjour qui fera beaucoup de bien aux collectivités. »

**M. le Maire :** « Absolument. Avec ce texte, la situation que nous connaissions jusqu'ici, avec des promoteurs qui transformaient des logements en bureaux dans l'ouest et venaient compenser dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, ne sera plus possible, et c'est un argument supplémentaire pour adopter cette délibération. Nous allons passer aux voix. Qui s'abstient ? Les élus de l'opposition. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

**2014 DLH 1147 Location de l'immeuble 21, rue Jean-Pierre Timbaud (11<sup>e</sup>) à PARIS  
HABITAT OPH - Bail emphytéotique**

**M. le Maire :** « Nous abordons une autre opération importante dans notre action pour le logement, l'immeuble de 21 rue Jean-Pierre Timbaud. »

**M. RECHER :** « Merci M. le Maire. Chers collègues, c'est une autre bonne nouvelle pour le 11<sup>ème</sup> arrondissement : il s'agit d'une nouvelle préemption, au 21 rue Jean-Pierre Timbaud. Elle est de 7 millions d'euros, représentant bien la nécessité de mobiliser des fonds importants et l'impact sur le budget d'une collectivité comme la nôtre. La préemption permettra ensuite de procéder à une réhabilitation qui portera à terme sur 19 nouveaux logements sociaux, ce dont il faut se féliciter. Cette délibération propose d'autoriser la Mairie de Paris à conclure un bail emphytéotique avec Paris Habitat qui portera sur 55 ans et permettra à Paris Habitat de proposer ces 19 nouveaux logements sociaux, sachant que les locataires actuels seront maintenus dans les lieux. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Dans un contexte urbain dense, sans beaucoup de foncier disponible, cette préemption nous permettra de poursuivre nos efforts pour réaliser du logement social. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « J'interviens pour vous dire que nous allons voter cette délibération et pour vous rassurer sur le fait que nous votons aussi de temps en temps des délibérations portant sur des programmes de logements sociaux. Quand nous avons les idées claires sur ces délibérations, quand les précisions sont apportées en temps et en heure, elles ne nous posent aucun problème. Mais dans le passé, si jamais nous avons pu nous opposer, ce n'était pas parce que nous étions contre les logements sociaux mais uniquement parce que nous manquions d'information pour nous faire une idée complète des coûts associés à ces opérations. »

**M. le Maire :** « Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2014 DLH 1165 Réalisation 8 rue de Vaucouleurs (11<sup>e</sup>) d'un programme de  
réhabilitation Plan Climat comportant 50 logements par EFIDIS**

**M. le Maire :** « Nous passons à la dernière délibération sur le logement et le programme de réhabilitation Plan Climat comportant 50 logements par EFIDIS. M. Bastien RECHER et Mme Joëlle MOREL en seront les rapporteurs. »

**M. RECHER :** « Merci M. le Maire. Il est difficile, après l'intervention de M. Jacques LEFORT, de ne pas évoquer le fait qu'il appartient à un groupe politique qui, dans le 7<sup>ème</sup>

arrondissement, n'a pas ce genre de comportement : renseignez-vous sur ce qui se passe au Conseil du 7<sup>ème</sup> arrondissement, la démocratie participative représentative est visiblement un peu malmenée dans cet arrondissement de l'opposition parisienne.

Cette délibération concerne une réhabilitation Plan Climat très ambitieuse qui porte sur 50 logements sociaux au 8 rue Vaucouleurs. Il est important d'avoir de belles opérations à Belleville auprès de publics prioritaires car nous savons bien qu'en matière d'habitats insalubres et de passoires énergétiques, ce quartier concentre les immeubles les plus en difficulté. Cette réhabilitation Plan Climat permettra aux publics prioritaires d'avoir accès aux instruments de lutte contre la précarité énergétique. C'est une vraie politique sociale de lutter contre les habitats énergivores et insalubres de l'arrondissement et de Paris.

Cet immeuble de la rue Vaucouleurs est dans un état assez lamentable avec des problèmes d'étanchéité lourds avec des ponts thermiques : en conséquence, les familles sont fragilisées et ont des factures d'électricité importantes. La Mairie s'engage à soutenir une réhabilitation qui portera sur des constructions lourdes (toiture, isolation par l'extérieur, menuiseries) et des éléments de modification du système de chauffage (passage au gaz individuel).

Je tiens à souligner que les gains sont très significatifs, puisque l'on est en-dessous de ce que prévoit le Plan Climat, et Mme Joëlle MOREL vous en parlera. Nous réduisons la consommation de façon conséquente, à moins de 80 kWh/m<sup>2</sup>, et les émissions de CO<sup>2</sup> ont été réduites de tiers. Ce sont des données qui ne sont pas négligeables dans cette opération.

Nous vous demandons de voter une subvention de la Ville de Paris pour un montant total de 535 878 euros, sur une opération qui représente au final plus de 2,5 millions d'euros pour l'ensemble de l'immeuble. Je vous remercie.»

**Mme MOREL** : « Cette opération est particulièrement exemplaire grâce aux interventions de EFIDIS et de la Caisse des Dépôts. Elle va permettre l'isolation des façades extérieures. Je préconise qu'un dossier technique soit réalisé sur cette opération afin qu'il soit mis à disposition des copropriétés du 11<sup>ème</sup> arrondissement souhaitant avoir plus d'informations sur la réalisation des travaux d'isolation. Nous pourrions utiliser cet exemple comme un référent du 11<sup>ème</sup>, avec un livret « grand public ». Nous pourrions aussi imaginer des visites pour que les gens comprennent bien les techniques d'isolation. Merci.»

**M. le Maire** : « Merci. De par votre délégation au Plan Climat, et conjointement avec M. Bastien RECHER au titre du logement, je suggère que vous mettiez en œuvre cette excellente idée. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « Ce projet de réhabilitation est effectivement assez intéressant techniquement parlant, et assez coûteux aussi : 1,8 millions d'euros de prêts de subventions sont mobilisés pour cette opération. Si on fait un calcul rapide, on s'aperçoit que les résidents y payaient en moyenne 1000 euros d'électricité par an, et qu'ils paieront à l'avenir entre 200 et 300 euros de gaz pour se chauffer. Cela constitue un écart important de plus-value, de gain pour ces locataires, or ce ne sont pas ces personnes qui ont investi dans les travaux en question. Dans le cadre des études préalables à ces travaux, y-a-t-il une analyse de ce gain obtenu par le locataire afin de rehausser un peu son loyer, dans la limite des plafonds des critères d'attribution de logements sociaux, qui doivent être un savant calcul entre ce qu'il gagne et ce qu'il peut payer, et ainsi pouvoir alléger la facture de la collectivité sans précariser ces personnes ? »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais redonner la parole à M. Bastien RECHER pour répondre. »

**M. RECHER :** « Pour répondre à la question de M. LEFORT, il n'y pas effectivement d'indications sur les montants des charges, sachant que c'est à chaque bailleur d'avoir une politique d'implication directe des locataires. On aura l'occasion de travailler avec eux au cours de la rénovation, on sera alors attentifs aux montants des charges, mais peut-être pas dans le même sens où vous l'entendez, puisque j'estime qu'il s'agit aussi une mesure sociale et que les gains doivent essentiellement revenir aux locataires. Par le biais des subventions des collectivités, par les fonds dégagés par les bailleurs, et par les systèmes de prêts, nous sommes en mesure de construire des modèles économiques qui soient justes. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Il est vrai que la loi permet ce genre de partage du bénéfice lié à l'amélioration environnementale, mais ce n'est en aucun cas une obligation. En l'occurrence, je me réjouis qu'EFIDIS n'ait pas choisi de faire appel à cette disposition, et permette aux locataires d'en bénéficier pleinement.

On parle souvent du Facteur 4 dans les projets, l'objectif qui est fixé, mais qui est rarement atteint : or, sur cet immeuble, les émissions des consommations énergétiques sont divisées par quatre grâce à cette opération, ce qui constitue un motif supplémentaire pour l'approuver.

Nous passons au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

### **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **URBANISME**

### **2014 DU 1058 Opération d'aménagement 27-35 rue Bréguet (11<sup>e</sup>) - vente de terrain et achat de volumes à usage d'équipements sportif et petite enfance**

**M. le Maire :** « Nous en venons à l'urbanisme avec M. Patrick BLOCHE et l'opération d'aménagement du 27-35 rue Bréguet. »

**M. BLOCHE :** « Merci M. le Maire. C'est un projet de délibération avant tout technique faisant suite à un certain nombre de délibérations que nous avons déjà approuvées pour l'aménagement de la « parcelle 3 », la parcelle publique de l'aménagement de l'Ilot Bréguet au 27-35 rue Bréguet. Le Conseil de Paris avait notamment approuvé en juillet 2012 le protocole foncier entre la Ville et Paris Habitat. Ce protocole a fait l'objet d'un avenant en octobre 2013. Vous connaissez le programme : logements sociaux, crèches, salle de sport, jardin public et une liaison piétonne pour désenclaver l'îlot. En ayant à l'esprit que le permis de construire a été délivré à Paris Habitat le 3 octobre 2014, soit il y a un peu plus d'un mois seulement, en application du protocole foncier, nous sommes amenés aujourd'hui à mettre en œuvre trois opérations foncières dont deux sont importantes et l'autre secondaire :

- Acquisition des volumes à bâtir à usage de futurs équipements publics de salles de sport et de crèche :

Le projet architectural retenu prévoit deux îlots immobiliers distincts, avec d'une part un immeuble de 39 logements sociaux et le logement de fonction de la crèche, et d'autre part un second immeuble imbriquant les trois salles de sport, la crèche et les 10 derniers logements sociaux. Ce choix d'implantation a nécessité une modification du montage initial et un transfert de maîtrise d'ouvrage des deux équipements (crèche et salle de sport) à Paris-Habitat. Ce transfert de maîtrise d'ouvrage pour la crèche a été signé en novembre 2013 et celui relatif aux salles de sport a été signé le 7 octobre 2014. Puis il faut logiquement maintenant l'acquisition des volumes à bâtir.

- Acquisition du terrain dans la continuité de la Villa Marcès :  
Cette deuxième acquisition va permettre de prolonger la Villa Marcès et de pouvoir accéder à la fois à la rue Bréguet et à la rue du Chemin Vert, à partir de la rue Popincourt. Paris Habitat doit céder ce terrain à la Ville qui se charge de l'aménagement. Ce terrain fait l'objet d'une réserve de voirie inscrite au PLU. Le projet d'aménagement de la Villa Marcès, qui amène à ce que nous ayons régulièrement des marches exploratoires ou des réunions, a été déclaré d'utilité publique en août 2013.

La rectification de l'emprise foncière du terrain d'assiette de l'opération est un point secondaire : elle concerne 29 m<sup>2</sup> sur une surface totale de plus de 3800 m<sup>2</sup>. C'est un petit détail, mais France Domaine a donné son accord sur les conditions financières de ces transactions.

Je vous invite à approuver ce projet de délibération qui n'est pas essentiel mais qui est indispensable. »

**M. le Maire :** « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**M. le Maire :** « Nous sommes arrivés au terme des délibérations inscrites à l'ordre du jour de ce conseil. Nous avons reçu huit vœux et une question orale. J'ai eu connaissance du retrait de deux vœux, celui relatif à l'extinction de l'éclairage nocturne et celui relatif au rez-de-chaussée de la Maison à la Clef. »

### **V11201418 Vœu relatif à l'exemplarité environnementale et sociétale de la mairie**

**M. le Maire :** « Nous commençons avec le vœu relatif à l'exemplarité environnementale et sociétale de la Mairie. M. Pierre JAPHET va le rapporter et M. Luc LEBON répondra. »

**M. JAPHET :** « Merci M. le Maire. En résumé, les considérants disent que la Mairie doit être exemplaire en matière environnementale et ce pour deux raisons :

- En tant que Mairie, nous voulons entraîner nos citoyens vers des modes de production, de consommation, d'habitation ou de déplacement qui soient plus écologiques. Nous devons les convaincre que c'est possible et que c'est utile. Le meilleur moyen d'y arriver est de le faire nous même, par exemple en modifiant nos modes de fonctionnement.
- La sobriété écologique rime avec la sobriété économique. Dans un contexte budgétaire difficile, améliorer notre performance environnementale, c'est aussi l'assurance à terme de réduire nos coûts de fonctionnement de manière durable.

Pour être exemplaire, il faut agir, mais il faut aussi faire savoir ce que l'on fait. La Mairie a fait beaucoup d'efforts dans ce domaine, mais nous pensons que ces efforts sont encore très mal connus du public et peut-être même de certains élus de ce Conseil. De même, on connaît assez mal un volet du Plan Climat Energie de Paris qui concerne les actions d'amélioration environnementale de l'administration parisienne.

Compte-tenu de ces considérants que je viens de résumer dans les grandes lignes, nous souhaitons :

- que la Mairie poursuive ses efforts et les fasse mieux connaître ;
- qu'un bilan des actions environnementales déjà engagées par la Mairie du 11<sup>e</sup> soit présenté lors du prochain conseil d'arrondissement ;
- le lancement dès 2015 d'une démarche de management environnemental de type ISO14001 : état des lieux des impacts environnementaux de la Mairie ; mise en place d'une politique environnementale accessible au public qui affiche notre volonté et nos axes d'amélioration ;
- un plan d'action qui soit cohérent avec les objectifs du Plan Climat Energie de la Ville ;
- que soit constitué un groupe de travail réunissant la Direction Générale des Services, le cabinet du Maire et des élus pour conduire cette démarche et mettre en place de nouvelles actions concrètes en matière notamment de réduction des déchets à la source, de réduction des consommations d'énergie, et d'alimentation durable.

Au-delà de la problématique spécifique à la Mairie du 11<sup>ème</sup>, nous proposons d'inscrire cette démarche au niveau parisien, et ce de plusieurs manières :

- On peut imaginer que le référentiel QualiParis, fixant des engagements qui sont uniquement des engagements de services communs à tous les services de la Ville, puisse être enrichi pour y intégrer un niveau d'exigence environnemental, et arriver à une notion de qualité totale (à la fois qualité de service et qualité environnementale) ; ou bien qu'un référentiel environnemental spécifique soit développé en parallèle de QualiParis.
- Au-delà de cet aspect purement environnemental, nous proposons que la Ville de Paris s'engage dans une démarche plus globale de responsabilité sociétale en s'appuyant sur un guide international, l'ISO2600. La première étape de cette démarche pourrait consister à faire réaliser par l'AFNOR (*Agence Française de Normalisation*) une évaluation dite AFAQ26000, permettant de faire l'état des lieux des pratiques de la Ville par rapport à ce référentiel sur une dimension environnementale, sociale et sociétale, et à rendre publics les résultats de cette évaluation. Merci »

**M. LEBON** : « Nous partageons totalement les objectifs visant à prendre pleinement en compte l'urgence environnementale, et en tant qu'élus chargés des équipements de proximité du 11<sup>ème</sup>, je ne peux que partager la préoccupation, déjà ancienne mais essentielle, du

développement durable à la Mairie du 11<sup>ème</sup>. Je vais vous citer quelques exemples d'actions menées sous la précédente mandature, sous l'impulsion de notre collègue M. Jean-Pierre CORSIA : baisse des dépenses d'énergie de 17% entre 2009 et 2013 ; réduction et tri des déchets ; utilisation de matériaux et de consommations écologiquement responsables.

Néanmoins si on est d'accord sur les objectifs, je suis un peu gêné par la démarche présentée dans ce vœu. Je suis d'abord gêné par la simple juxtaposition d'aspects environnementaux et d'aspects de gestion du personnel, sachant que des parties importantes du vœu, comme les deux dernières propositions d'actions, n'ont de sens qu'au niveau parisien (la mairie d'arrondissement n'a pas compétence en matière de méthodes d'encadrement de l'administration locale).

Je salue la proposition d'un groupe de travail sur ce sujet, c'est la démarche qui nous semble la plus pertinente. La vocation d'un vœu est d'abord la volonté de fixer une direction, une orientation politique, et non pas de rentrer dans des détails de normes ou de référentiels un peu trop techniques ; ces questions techniques pourraient plutôt être traitées au sein d'un groupe de travail qui bénéficierait de plus de temps. Je suggèrerais donc la mise en place en 2015 d'un groupe de travail composé d'élus de la Mairie du 11<sup>ème</sup> directement concernés ou intéressés par la question, comme moi ou Mme Joëlle MOREL (Plan Climat) ou M. Jean-François MARTINS (développement durable). Ce groupe de travail pourrait établir un bilan, étudier des objectifs et les détailler en Conseil d'arrondissement.

La position du groupe socialiste est de s'accorder sur la mise en place de ce groupe de travail avec ses objectifs, donc il ne me semble pas utile de maintenir ce vœu. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci. M. JAPHET, avez-vous entendu la réponse et la suggestion de M. LEBON ? »

**M. JAPHET** : « Je vais répondre sur plusieurs aspects. Je ne comprends pas la remarque sur la gestion du personnel car je n'en ai pas parlé ; lorsqu'on lance une démarche environnementale, cela implique évidemment l'ensemble du personnel car elle peut changer des modes de fonctionnement, mais il ne s'agit pas de gestion du personnel, à proprement parler.

Concernant les normes, le terme est certes un peu barbare, mais ISO14001 est une norme environnementale connue qui fixe une démarche très précise et qui est une vraie aide pour progresser. Deux arrondissements viennent de voter la certification ISO14001 à l'unanimité, et la Mairie du 2<sup>ème</sup> est certifiée ISO14001 depuis deux ans. Donc je pense que c'est un objectif, pour le coup, politique qui est intéressant. Nous ne parlons pas de certification pour le moment, nous en proposons uniquement la démarche.

Quant au volet parisien, nous voulions effectivement élargir notre propos à la Mairie de Paris. Si cela pose problème, nous voulons bien retirer ces deux propositions à dimension parisienne pour rester localisés dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. »

**M. le Maire** : « M. Eric GARANDEAU souhaite prendre la parole. »

**M. GARANDEAU** : « Merci M. le Maire. Nous, élus de la Droite et du Centre, souhaitons intervenir en soutien de ce vœu. Nous avons aussi la conviction écologique chevillée au corps et nous considérons que les propositions faites vont dans le bon sens, y compris lorsqu'elle

concerne la Ville de Paris, puisque le 11<sup>ème</sup> arrondissement fait partie de la Ville de Paris. J'aimerais même soulever un sujet qui trouvera écho chez M. JAPHET : la question de la politique des transports. Certes elle ne dépend pas du 11<sup>ème</sup> arrondissement, mais les habitants du 11<sup>ème</sup> souffrent quotidiennement des émissions diesel des bus circulant dans notre arrondissement, bus gérés par la Ville de Paris et le STIF. Nous souhaitons donc soutenir le vœu formulé. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Tout le monde semble partager l'objectif politique énoncé dans ce vœu. Cependant, dans sa présentation, il y a peut-être des éléments trop détaillés pour un vœu : elle préempte ce qui doit résulter d'une discussion, du fait qu'il faut associer les personnels dans le but d'obtenir leur adhésion à la démarche et donc d'avoir un effet d'entraînement, indispensable dans une démarche de cette nature. De plus, je suis gêné d'adopter un vœu qui préempte les résultats d'un groupe de travail qui devrait associer le personnel municipal, alors que ce vœu a été déposé il y a quelques jours, sans même que le personnel ni l'encadrement de la mairie n'aient été associés à sa rédaction.

Je répète l'adhésion de fond au message porté par ce vœu. Néanmoins, nous sommes dans un collectif humain, avec des relations sociales, et je pense que nous avons tous aussi à l'esprit qu'il est important de faire en sorte que ces relations soient les meilleures possibles. Il est peut-être préférable d'avoir une rédaction permettant de maintenir le fond du vœu, tout en laissant ouvert le travail à conduire (il ne faut pas qu'on arrive en étant complètement ficelés dans un groupe qui associerait les élus et les représentants du personnel de la mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement) ou une formulation plus légère. M. Luc LEBON, nous avons travaillé sur une proposition alternative de rédaction de vœu. »

**M. LEBON** : « En reprenant l'ensemble des considérants (n'ayant aucune divergence sur ces points) et compte tenu des réserves sur les points parisiens, je propose la formulation suivante :

« Le Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu :

- Qu'un bilan des actions environnementales déjà engagées par la Mairie du 11 soit présenté lors du prochain conseil d'arrondissement ;
- Que la Mairie poursuive ses efforts et les fasse mieux connaître ;
- Qu'elle étudie la faisabilité de lancer dès que possible une démarche environnementale de type ISO qui implique l'ensemble du personnel et des élus de la Mairie et qui comprenne notamment une analyse environnementale du fonctionnement de la mairie, en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Energie de la Ville ;
- Que soit constitué un groupe de travail réunissant la Direction Générale des Services, le cabinet du Maire et des élus pour conduire cette démarche et mettre en place de nouvelles actions concrètes en matière notamment de réduction des déchets à la source, de réduction des consommations d'énergie, et d'alimentation durable. »

**M. le Maire** : « J'ajouterais que je vous invite à déposer au Conseil de Paris le volet parisien de votre vœu d'origine, car ce n'est pas au sein du Conseil d'arrondissement que se règlent les questions parisiennes. »

**M. JAPHET** : « Votre proposition consiste à retirer les deux derniers volets qui sont les volets parisiens, ce qu'on accepte de faire. Cette rédaction nous convient. »

**M. le Maire** : « Formidable. Si tout le monde est d'accord, nous allons remplacer l'introduction par cette indication « Sur proposition du Conseil d'arrondissement ». Nous allons pouvoir mettre aux voix le vœu ainsi amendé. Qui vote pour ? Tout le monde. Le vœu est adopté. »

### **Le vœu est adopté à l'unanimité**

#### **V11201419 Vœu relatif à la révision des seuils d'exposition de la charte de la téléphonie mobile**

**M. le Maire** : « Nous passons au vœu relatif à la révision des seuils d'exposition de la charte de la téléphonie mobile, avec M. David BELLIARD et M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF lui répondra. »

**M. BELLIARD** : « Merci M. le Maire. Ce vœu a pour objet de réviser les seuils d'exposition prévus par la charte de la téléphonie mobile, votée en 2012 et qui prévoit un seuil de 5V/m pour la 3G et de 7V/m pour la 4G. Aujourd'hui peu de monde conteste l'intérêt de réguler l'exposition aux ondes et de la réduire : en 2011, l'Organisation Mondiale de la Santé a classé les champs électromagnétiques potentiellement cancérigènes pour l'homme. Il est donc normal dans ce contexte que des inquiétudes s'expriment ; dans le 11<sup>ème</sup>, je pense à deux collectifs particulièrement actifs dans ce domaine, Chanzy et Jean-Pierre Timbaud. Nous écologistes, nous avons l'objectif d'atteindre le niveau de 0,6 V/m, seuil communément admis comme étant sans danger pour la santé. Mais nous souhaitons avoir une démarche pragmatique, par petits pas. Comme la charte le prévoit, il y a une clause de révision, et comme les mesures effectuées à la demande de l'Agence de l'écologie urbaine dépassent très rarement 4V/m, nous proposons donc un premier pas de bon sens vers les 0,6 V/m. Nous proposons un seuil de 4V/m pour la 3G et la 4G. Cela n'aurait aucune incidence sur la qualité des services, mais constituerait un vrai progrès pour la santé en termes d'exposition aux ondes électromagnétiques. Voilà en résumé l'esprit de notre vœu et de nos demandes. »

**M. MIKHAÏLOFF** : « Merci M. le Maire. Effectivement, le vœu va dans le bon sens mais il est prématuré. Je vous rappelle que la charte de téléphonie mobile a été votée fin 2012 à l'unanimité des groupes, y compris le groupe EELV. Cette charte a été extrêmement laborieuse à mettre en place : elle a fait l'objet de très longues négociations entre les opérateurs de téléphonie et la Ville, alors que cette dernière n'a aucune prérogative en la matière, selon la loi. Donc il y a là une action très volontariste de la Ville de s'occuper d'un sujet dont la loi ne lui permet pas normalement de se mêler. Elle témoigne d'un équilibre entre la nécessité de déployer le réseau de téléphonie mobile à Paris avec une couverture satisfaisante, et l'impératif d'exposer le plus faiblement possible nos concitoyens.

Les taux fixés par la charte (5V/m pour la 2G-3G et 7V/m pour la 4G) sont les plus contraignants de France et sont très inférieurs au seuil national : à l'échelle nationale, le seuil est de 41V/m pour la 2G-3G et 61V/m pour la 4G. Concernant le seuil de 0,6 V/m, il n'est recommandé par aucune autorité sanitaire. Le résultat des expérimentations issues du Grenelle des ondes publié en 2013 a conclu que si l'on voulait limiter l'exposition à 0,6 V/m, le nombre d'antennes-relais devrait être multiplié par trois pour restaurer la couverture initiale, tout en causant de fortes difficultés de réception à l'intérieur des bâtiments (au-delà d'un mur, il n'y aurait peu ou aucune réception). Comme vous le savez, le foncier disponible à Paris est très

rare, en tout cas sur les toits de Paris. Un tel scénario n'est que très difficilement envisageable pour le moment et supposerait une évolution forte des usages de la téléphonie mobile en intérieur. Un vœu adopté en juillet 2011 témoignait déjà des pistes de réflexion autour de la construction de la charte et de ses objectifs, mais le seuil de 0,6 V/m n'était qu'un objectif de négociation qui n'a finalement pas été retenu par l'ensemble des parties lors de la signature de la charte adoptée fin 2012.

Il est vrai que l'article 334 de la charte prévoit de réviser les seuils, mais uniquement à l'issue d'un bilan annuel du déploiement de réseau de la 4G. Ce bilan n'est pas encore disponible, mais pourra être néanmoins demandé, notamment l'ensemble des mesures réalisées depuis décembre 2012, qui pourront être mises à profit et être analysées. Mais à ce stade, il semble prématuré de rouvrir des négociations avec les opérateurs sans avoir plus d'éléments objectifs. Le bilan de la 4G affichait des taux mesurés et très inférieurs aux seuils de la charte, parfois même inférieurs à 1 V/m. On le constate dans de nombreux endroits, y compris dans des endroits sujets aux interrogations des riverains. L'ouverture de négociations avec les opérateurs de téléphonie pour abaisser les seuils de 7 volts à 4 volts pourrait être légitimement envisagée mais pas dans l'immédiat et à l'issue de ce bilan.

Il faut donner du temps à cette charte pour qu'elle fonctionne ; c'est aussi le sens du vœu qui a été adopté au Conseil de Paris le 20 octobre 2014, y compris par le groupe EELV, où la municipalité a rappelé sa grande vigilance au respect scrupuleux de la charte et son attention particulière aux inquiétudes des Parisiens. La commission de concertation de téléphonie mobile (CCTM) permet d'échanger et de dialoguer avec les associations qui portent la voix des citoyens. Un travail est d'ailleurs mené en toute transparence avec elles, quant au suivi des projets ayant fait l'objet de demandes de mesures. Laissons donc le temps à ce travail de s'effectuer afin que cette commission de concertation de téléphonie mobile fonctionne bien. Cela progresse, après une période de crise avec des associations qui avaient quitté cette commission. Plusieurs associations ont d'ailleurs manifesté leur souhait de rejoindre à nouveau la prochaine CCTM. Je vous remercie de votre attention. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Dans ce contexte, je pense que l'on peut envisager un retrait du vœu en attendant que le bilan soit réalisé. Sur le fond, je dois dire que je partage l'intégralité des propos du vœu ; simplement il faut obtenir les éléments pour l'appliquer et laisser la négociation se dérouler. La charte existante est le produit d'une négociation entre la Ville et les opérateurs de téléphonie mobile ; ces opérateurs n'avaient aucune obligation de s'inscrire dans ce processus mais ils ont accepté de rentrer dans ce dialogue. On peut souhaiter d'aller plus loin, mais il nous semble difficile d'écrire par avance les résultats de la négociation, étant donné qu'aucun élu présent ce soir ne sera partie prenante de cette négociation. Donc je vous suggère le retrait du vœu en attendant que l'Hôtel de Ville dispose des éléments, et un vœu de cette nature sera à ce moment-là le bienvenu au Conseil de Paris. »

**M. BELLIARD :** « Je vous remercie pour vos réponses. Je crois que c'est un vœu extrêmement mesuré qui ne préjuge pas des résultats de la négociation, mais qui donne une impulsion, un objectif à ces négociations. Il s'inscrit dans l'esprit de la charte, en proposant une clause de révision, et dans l'esprit du vœu qui a été voté par la majorité et qui fait mention au seuil de 0,6V/m. D'une manière générale, nous croyons que, dans le champ de la santé, il n'est pas urgent d'attendre, il faut agir. Je crois que nous avons en face de nous une proposition qui est mesurée, et qui permet de conserver une qualité de service et de préserver a minima la santé des Parisiennes et des Parisiens. C'est pourquoi nous ne retirons pas ce vœu. »

**M. le Maire :** « Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts, et les élus du groupe Communistes-Front de gauche. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**V11201420 Vœu relatif au Marché de l'art, boulevard Richard Lenoir**

**Vœu relatif au maintien du Marché de la création Bastille le samedi sur le boulevard Richard Lenoir**

**M. le Maire :** « Nous avons deux vœux relatifs au Marché de la création Bastille, je vous propose d'avoir un débat conjoint sur ces deux vœux. Je vais donc d'abord donner la parole à Mme Joëlle MOREL pour le vœu déposé par les Verts, et ensuite à M. Jacques LEFORT. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Le Marché de l'art boulevard Richard Lenoir existe depuis plus de 10 ans et a lieu le samedi sur ce boulevard proche de la Bastille. Ce marché permet un accès libre aux œuvres d'art dans l'espace public. Depuis 7 ans, un journal bimensuel « Le Petit Magazine » relate les activités du marché. Ce marché répond à des besoins spécifiques des artistes plasticiens de l'est parisien disposant de peu de moyens financiers ; beaucoup d'entre eux n'ont ni ateliers spécifiques, ni le moyen de faire connaître leur travail.

Considérant le projet de réaménagement de la place de la Bastille et la nécessité de réaliser une concertation avec l'ensemble des associations et des riverains sur les orientations de la place, le groupe Europe Ecologie-Les Verts pense qu'il est important que le Marché de l'art, boulevard Richard Lenoir, soit associé à cette concertation sur le réaménagement de la place de la Bastille. Nous devons intégrer une réflexion sur les usages publics. C'est pourquoi le groupe écologiste exprime le vœu :

- qu'une information et une concertation soient engagées avec les artistes sur les conditions pour pérenniser le marché ;
- que l'ouverture du marché à des exposants d'autres secteurs artistiques et artisanaux soit étudiée dans l'objectif de revivifier le marché, et de garder la spécificité et le caractère pittoresque, populaire et touristique de cette initiative. »

**M. LEFORT :** « Après quatre heures de séance, on aurait envie d'être court mais c'est l'objet pour lequel tant de personnes dans la salle sont venues, et nous n'allons pas les priver du plaisir de voir leurs inquiétudes retranscrites dans ces vœux déposés par les Verts et le groupe d'Union de la Droite et du Centre, dans le but de sauver ce marché. Ce Marché de la création est important pour vivifier l'est parisien, pour voir les touristes, et les Parisiens aussi, profiter de cet endroit unique à Paris (le marché de Montparnasse offre surtout un accès à la peinture), où les artistes et les artisans se réunissent. Pour ces raisons, il est important que nous trouvions une solution pour reporter la fermeture de ce marché, voire que nous annulions la fermeture de ce marché afin que nous puissions toujours en profiter.

Je rappelle que le 18 octobre dernier, Mme Anne HIDALGO avait déclaré que « l'art a toute sa place dans les rues de Paris et personne ne pourra l'en chasser ». Mais le 31 décembre prochain, Mme Anne HIDALGO aura fermé le Marché de la création Bastille, l'un des seuls lieux de rassemblement en plein air d'artisans et d'artistes à Paris. Il faut un minimum de cohérence entre les mots et les actes pour que la politique culturelle de la capitale devienne lisible pour ses acteurs, d'autant que le 24 mai dernier la Mairie de Paris et la Mairie du 11<sup>ème</sup> se sont associées à grand renfort d'affichage municipal pour fêter les 10 ans de ce marché alors qu'elles allaient le condamner dans la foulée.

L'argument avancé par la Mairie de Paris est le défaut de rentabilité de ce marché. Pourtant nous savons bien, puisque nous les votons ou nous nous abstenons en Conseil d'arrondissement, que la Mairie affecte en parallèle des subventions à des lieux de spectacles déficitaires de plusieurs centaines de milliers d'euros, ces déficits étant reconduits d'année en année tout comme les subventions publiques qui les comblent, alors même que les comptabilités de ces lieux présentent tous les signes d'une gestion structurellement approximative.

Nous savons bien que les coûts d'exposition dans les manifestations artistiques ou dans les salons privés sont prohibitifs pour bon nombre d'artistes. Aussi, le développement de l'art et de l'artisanat a besoin d'endroits tels que ce marché, où artistes et amateurs peuvent se rencontrer en toute simplicité.

Le Marché de la création Bastille est l'un des rares lieux de l'est parisien à attirer des touristes, et cette population internationale à la recherche d'un artisanat « made in France » est une source précieuse de dynamisme pour nos quartiers.

Enfin il est essentiel que la municipalité fasse preuve d'une ambition forte pour que l'artisanat d'art reste une « marque de territoire » du 11<sup>ème</sup>, et il est indispensable que les élus soutiennent la promotion de ce savoir-faire à l'échelle nationale et internationale afin que soit enrayer le déclin des métiers de la main dans le Faubourg Saint Antoine. Partant de ce principe, la fermeture du seul marché d'artisanat ouvert au cœur du 11<sup>ème</sup>, et au cœur de Paris, est un signe d'abandon de cette ambition, extrêmement négatif.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre émettent le vœu :

- que le Maire du 11<sup>ème</sup> demande à la Maire de Paris de revenir sur sa décision de suppression du Marché de l'art et de la création de Bastille ;
- que ce marché soit maintenu sous sa forme actuelle dans un premier temps ;
- qu'une concertation soit lancée (nous nous associons à l'idée de Mme Joëlle MOREL), incluant les conseils de quartier et les arrondissements adjacents, pour trouver des idées pour dynamiser le soutien à ce marché, pour inventer de nouvelles façons de présenter, promouvoir et vendre les créations, pour s'ouvrir à de nouveaux acteurs. Ce qui manque actuellement à ce marché est une fréquentation en termes touristique, mais aussi une fréquentation des artistes eux-mêmes. Si l'équilibre n'est pas trouvé, cela signifie que les stands ne sont pas remplis. Nous pourrions imaginer qu'une fois par mois, un artiste internationalement connu vienne pour être mis à l'honneur sur le marché ; évitons les sextoys en forme de sapin de Noël hauts de plusieurs étages, choisissons des artistes qui

mettent en valeur le bon goût français et qui permettent d'attirer un public touristique. Cela permettra aux artistes de venir localement, de prendre conscience de l'existence de ce marché, et d'avoir à leur tour envie de venir exposer leurs œuvres sur ce marché. Nous pourrions aussi mettre en valeur un parcours au sein de l'est parisien, fléché sur le trottoir (sous forme de pas, « Les 1000 pas de l'est parisien » par exemple) de façon à ce que le touriste puisse visiter les lieux les plus importants de la création artistique et culturelle de l'est parisien. Ce sont des initiatives que la Mairie de notre arrondissement, en concertation avec les habitants, les conseils de quartier, avec toutes les forces vives de l'arrondissement pourrait mettre en valeur pour trouver un nouveau souffle à ce Marché de l'art et de la création, lui permettant d'attirer des artistes et des touristes tout en maintenant le niveau d'exigence de ce marché. Ce niveau d'exigence consiste d'une part à ne vendre que des originaux signés, et d'autre part à ce qu'une commission représentative, composée d'artistes, de personnalités et d'élus, choisisse les exposants sur des critères de professionnalisme et d'originalité des œuvres. »

**M. le Maire :** « Merci. Voici un débat qui pose clairement les termes. Il y a un principe auquel nous nous sommes toujours attachés de respecter : éviter que le politique s'imisce dans les choix artistiques et culturels. C'est un débat de société qui a été posé, mais c'est bien comme cela que nous entendons conduire une politique culturelle à Paris.

Contrairement aux apparences, le contenu des deux vœux déposés est fort différent. Le vœu déposé par l'UMP comporte un grand nombre de contrevérités, la première d'entre elles étant que la décision de fermer le Marché de la création Bastille aurait été prise. Ce n'est pas parce qu'une information est écrite dans le journal qu'elle est vraie.

Pour dire les choses comme elles le sont : ce marché, ce sont la Mairie de Paris et la municipalité du 11<sup>ème</sup> arrondissement, de gauche, qui ont souhaité sa mise en place. C'est donc un élément de notre bilan. Et, comme sur l'ensemble de nos actions, nous entendons faire en sorte que nous tirions un bilan de ce qui a été réalisé pour améliorer, perfectionner, parfois pour corriger, les actions que nous avons mises en œuvre. En l'espèce, la mise en œuvre de ce marché se traduit par une délégation de service public (DSP), passée par la Mairie de Paris et maintenant gérée par un prestataire. Ce dernier a accepté de s'engager dans une délégation de service public impliquant une notion de prise de risque de sa part ; c'est consubstantiel à la définition de la délégation de service public. Il a donc signé avec la Ville un engagement dans lequel il réalise une prestation, l'organisation du Marché de la création. Aujourd'hui, ce prestataire indique qu'il ne s'y retrouve pas quand il fait ses comptes à la fin de l'année et qu'il serait déficitaire d'environ 40 000 € sur l'exercice annuel, selon les informations qui m'ont été transmises. Dont acte. Sur ce seul aspect comptable, c'est sa prise de risque qui se réalise. Bien souvent, quand les prestataires s'engagent dans une DSP, ils sont bénéficiaires ; mais dans la définition de la DSP, il y a une part de prise de risque du prestataire et ce risque se réalise parfois, comme dans ce cas. Nous le regrettons tous, mais c'est le problème du prestataire et non celui de la Ville de Paris. Ce qui est présenté par votre vœu et par certains articles qui n'ont pas recoupé leurs informations, c'est le souhait d'un prestataire qui, à partir du moment où il perd de l'argent, souhaite se défaire de son contrat. Mais ce contrat existe bel et bien et il ira jusqu'à son terme, et en l'occurrence, la Ville de Paris y veillera. En effet, le prestataire n'a aucun moyen de se désengager de ce contrat unilatéralement.

Une fois que cela est dit, et comme j'évoquais tout à l'heure la nécessité à chaque fois que nous engageons une politique publique d'en tirer le bilan régulièrement, il y a tout de même la nécessité de voir pourquoi on est dans une situation déficitaire aujourd'hui sur ce marché. Si

j'ai bien compris, ce n'est pas le cas sur le deuxième Marché de la création de Paris, cela doit nous interpeler. Nous connaissons tous l'arrondissement, nous connaissons tous ce marché et force est de constater que le nombre d'exposants est inférieur au nombre de places disponibles : on a une trentaine d'abonnés réguliers pour 57 places sur ce marché. Donc la question est : pourquoi ? D'autant que le 11<sup>ème</sup> arrondissement est une terre de création et comporte de nombreux artistes qui aimeraient accéder à ce marché. Aujourd'hui, je constate d'ailleurs que sur les abonnés de ce marché, deux seulement sont des artistes du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Nous portons le devoir d'entretenir la mémoire, la culture, la tradition de cet arrondissement. C'est une tradition de création culturelle. Le nombre de lieux de création permet d'en témoigner. Mais c'est aussi un arrondissement lié à l'artisanat, historiquement, à la métallurgie, à d'autres activités. Donc je pense qu'un Marché de la création dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement devrait comporter plus d'artistes, plus de créateurs du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Je le dis comme je le pense et ce débat est l'occasion de dire les choses comme nous les pensons.

Le contexte ainsi posé, que va-t-il se passer ? Je souhaite, et là nous allons nous retrouver sur le vœu déposé par le groupe écologiste, que nous en discutons avec les principaux intéressés qui participent à ce marché, ceux qui le font vivre de manière logistique, la société, l'Hôtel de Ville probablement, ... l'ensemble des acteurs, des représentants d'artistes, d'associations d'artistes et de créateurs du 11<sup>ème</sup> arrondissement, parce que encore une fois, la politique que nous conduisons sur le 11<sup>ème</sup>, en tout cas le souhait que nous avons, est celle d'une mise en valeur de la création que nous savons particulièrement riche.

Donc le vœu, tel qu'il a été rédigé, tel qu'il a été présenté par les Verts, va exactement dans cette direction : il s'agit de lancer cette concertation avec l'ensemble des parties prenantes sur les conditions pour pérenniser le marché. C'est bien le but que nous recherchons. Le deuxième alinéa de ce vœu, « que l'ouverture du marché à des exposants d'autres secteurs artistiques et artisanaux soit étudiée dans l'objectif de revivifier le marché, et de garder la spécificité et le caractère pittoresque, populaire et touristique de cette initiative », va tout à fait dans le sens que nous voulons porter.

C'est donc la raison pour laquelle nous allons rejeter le vœu de l'UMP et nous allons adopter le vœu des Verts.

Mme Martine DEBIEUVRE souhaite compléter. »

**Mme DEBIEUVRE :** « Vous avez tout dit M. Le Maire, donc je ne vais pas m'étendre sur le sujet. Personne ne souhaite la disparition de ce marché, mais la situation actuelle n'est pas satisfaisante : il y a une trentaine d'abonnés alors qu'il y a 57 places disponibles. De plus le règlement est très curieusement fait : on peut s'abonner mais pas pour un an et on peut se désabonner au bout de trois mois. Le fonctionnement de la commission n'est pas non plus satisfaisant. M. LEFORT, vous demandez que des élus y siègent, ainsi que des artistes, mais c'est déjà le cas. Et d'ailleurs je ne suis pas sûre que ce soit forcément une bonne idée qu'il y ait des élus, et pour ma part je me retirerais volontiers de cette commission pour laisser ma place à des professionnels. Pour le programme « Logement social et art » que M. Bastien RECHER met en place et auquel je participe, nous n'allons pas figurer dans la commission qui va désigner les artistes. Je pense que ce serait mieux de mettre d'autres personnes comme des critiques d'art, des galéristes, des artistes, des professeurs d'art plastique et pourquoi pas des conseillers de quartier. L'idéal serait d'avoir beaucoup d'exposants, et non pas de rejeter la moitié des dossiers, comme cela se passe actuellement. Il est quand même malheureux que ce soient des artistes qui rejettent les dossiers d'autres artistes.

C'est un lieu où l'on peut se retrouver pour un moindre coût. Concernant le prix prohibitif, je vous signale M. LEFORT qu'il y a une exposition de l'association Artistes à la Bastille dans la salle Olympe de Gouges, accueillant des artistes mexicains : nous leur avons donné gratuitement la salle et chacun a payé 80 € pour quelques jours d'exposition. Vous pouvez voir qu'il est encore possible de trouver des lieux d'exposition. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Adrien TIBERTI demande à intervenir. »

**M. TIBERTI** : « Je voulais réagir aux propos de M. LEFORT qui semble vouloir exercer un contrôle politique de l'art, et voir du sexe là où je n'en vois pas, notamment sur la place Vendôme ; pourtant il s'y trouve une colonne qui a déjà été détruite, et pour des raisons politiques fort légitimes. Je l'invite à relire le rapport de Louis Aragon au Comité central d'Argenteuil du parti communiste en 1966, qui a montré à quel point il était dangereux de vouloir exercer un contrôle politique sur l'art.

Pour revenir sur la question du Marché des arts Bastille, si le problème originel est le fait que le délégataire perde de l'argent, ce n'est pas un problème qui nous, communistes, nous préoccupe, c'est le sien. Il y a cependant des craintes légitimes des artistes qui vivent autour de ce marché. Je pense que l'émotion suscitée par l'article du Parisien, par des craintes un peu extrapolées par la droite, va permettre à ces artistes, en lien avec la municipalité, de renforcer ce marché, ce lieu de vie pour notre arrondissement et de continuer à en faire un pôle d'attraction et d'animation. C'est le sens du vœu qui réunit la majorité municipale, et j'en suis très content. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Y-a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « M. le Maire, vous dites que les deux vœux sont très différents. Ils le sont peut-être dans leur formulation, mais ils ne le sont pas dans leur conclusion. Nous pourrions donc trouver là un terrain d'entente. Concernant l'argument « ce n'est pas parce que c'est écrit dans le journal, que c'est vrai », je rappelle juste que la totalité des personnes présentes à la commission de sélection du 9 octobre dernier ont eu le sentiment, plus que fort, que la décision de procéder à la suppression du marché de Bastille avait été annoncée... »

**M. MARTINS** : « Qui a annoncé cette décision ? »

**M. LEFORT** : « Un élu qui participe à cette commission a annoncé que la décision de supprimer le marché de la Bastille était prise. Cela fait peut-être actuellement l'objet d'une information différente, mais il s'avère que s'il y a eu tant d'émois, ce n'était pas parce que des artistes présents à cette commission ont fait semblant de l'entendre, ou bien, de peur que le marché ne ferme, ils ont voulu remuer ciel et terre, et la presse et les politiques pour se protéger d'une décision qui n'était en réalité pas prise. Non, c'est une décision qu'ils ont entendue. Respectons ces artistes qui nous ont fait remonter ces informations.

Ensuite, vous parlez du marché qui serait déficitaire. Oui, il est déficitaire. C'est la crise actuellement et les gens ont moins d'argent : lorsqu'ils viennent, ils aiment regarder les œuvres mais ils ont un petit peu moins d'argent pour les acheter. Le prestataire est déficitaire de 40 000 € mais rappelons que la Mairie de Paris demande 12 000 € à ce prestataire tous les ans. C'est inscrit dans son contrat de délégation de service public, et il doit supporter l'équilibre global de l'opération. On pourrait alors imaginer une attitude un peu plus responsable de la

Ville de Paris : le temps que la crise se résorbe, la différence entre le montant de la dette et les 12 000 €, soit 28 000 €, serait exceptionnellement donnée par la Ville de Paris au fonctionnement de ce marché, et la Mairie de Paris ne réclamerait pas ces 12 000 €. Ce serait une solution provisoire, le temps que la concertation que nous appelons de nos vœux soit mise en place et que des idées nouvelles soient trouvées. Vous parliez de l'abonnement de 80 euros par mois qui n'est pas payé par tous, certains ne venant louer que le samedi où ils exposent. Ces 80 euros sont payés tous les mois lorsqu'on est abonné douze mois dans l'année, alors que nous savons que certains artistes ont besoin d'avoir des vacances ; le système pourrait alors être assoupli et ne demander que onze mois de location pour que la location corresponde mieux aux besoins des personnes. Ce sont des idées que nous soumettons et sur lesquelles nous pourrions réfléchir, mais elles pourront peut-être apporter des solutions au problème.

M. TIBERTI, vous parliez du contrôle politique sur l'art. Il me restera encore quelques heures cette nuit pour lire l'ouvrage que vous me suggérez. A mon sens, il est tout à fait essentiel que les élus soient présents dans cette commission d'attribution, non pas pour opposer leur veto sur des dossiers, mais parce que leur présence participe de la responsabilisation des élus à ce que ce marché se développe, même s'il fait l'objet d'une délégation de service public où l'opérateur prend son risque. Les élus doivent être partie prenante de la décision des artistes qui y exposeront, et accompagner cette commission par des idées comme celles que je suggérais. Les élus, qui ont parfois un peu de temps à consacrer à la chose publique, peuvent accompagner le développement de l'attraction touristique du lieu en ayant une action positive grâce à leurs leviers d'action, auprès des guides touristiques par exemple. Les bus touristiques pourraient, grâce à une action de la Ville de Paris, s'arrêter sur la place de la Bastille. Ça pourrait faire partir de l'action du politique d'accompagner, parce qu'il est présent dans les commissions d'animation, le développement et la réussite économique et artistique de ce marché.

En conclusion, ce que nous voulons, c'est que ce marché perdure. Si un vœu doit être voté, nous sommes prêts à voter le vœu proposé par les Verts, mais nous ne revenons pas sur les attendus de notre propre vœu. Nous pensons qu'il y a eu un vrai danger, et nous le soulignons. Il a peut-être été repoussé parce que nous le soulignons, et nous nous en réjouissons. Ensemble, nous allons écrire cette concertation de manière à trouver les vraies idées en impliquant les politiques que nous sommes, dans la réussite de ce marché. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Malgré vos propos, je suis au regret de vous dire que les politiques n'accompagneront pas les artistes en sélectionnant les exposants. Nous avons un désaccord sur le sujet que nous pouvons acter : nous n'avons pas la même conception de l'intervention politique dans la création et la liberté des artistes.

Votre vœu énonce des faits qui sont faux. « Que le Maire du 11<sup>ème</sup> demande à la Maire de Paris de revenir sur sa décision de suppression du Marché de l'art et de la création de Bastille » : il s'agit d'une contrevérité, il n'y a pas de décision de suppression dans les conditions et le contexte que j'ai évoqué auparavant.

Je vous apporte une information supplémentaire afin que chacun ait l'ensemble des éléments : le marché est déficitaire aujourd'hui car le nombre des abonnés est insuffisant. Evidemment, le prestataire ne se rémunère pas à un pourcentage du chiffre d'affaire des ventes générées. Les questions de la fréquentation et de la situation déficitaire du marché sont disjointes par construction, et c'est d'ailleurs une bonne chose : les bénéfices générés sont reversés aux artistes et non au prestataire. Cela démontre que le contrat de délégation de service public a été

bien rédigé : lorsque l'ensemble des 57 places sont pourvues, le marché n'est pas déficitaire par construction. Si nous avons aujourd'hui un marché déficitaire, c'est parce que toutes les places n'ont pas été attribuées, et il y a là un dysfonctionnement qu'il nous faudra résoudre dans le cadre de la concertation évoquée.

Je pense que le débat arrive à sa fin, l'ensemble des arguments ont pu être échangés pour que l'assemblée soit suffisamment informée. Mais dans le vœu des Verts, il y a une phrase que nous pourrions modifier dans la dernière partie du 6<sup>ème</sup> considérant, « ... les courriers du Président de l'association à la Mairie du 11<sup>ème</sup> en juillet dernier qui s'inquiétait des rumeurs de fermeture du marché et l'article dans le Parisien du lundi 27 octobre qui confirme la menace de disparition du marché. » L'article est erroné car il n'y a pas de confirmation. Je propose donc de modifier la fin de cette phrase et de la remplacer par « ... qui s'inquiétait des rumeurs de fermeture du marché, rumeurs reprises dans la presse ». C'est un point de détail mais comme le diable se niche dans les détails... M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

**M. LEFORT :** « Juste pour revenir sur le début de votre dernière intervention, vous indiquez que je désire que le politique prenne la main sur les choix artistiques, et c'est le sujet que vous refusez ; vous pensez que le politique ne doit pas être présent dans la commission d'attribution. Je n'ai pas absolument pas dit que nous, les politiques, voulions prendre la main sur les choix. Je voulais dire que les politiques doivent être responsabilisés dans cette opération en se maintenant au sein de la commission d'attribution. Voilà ce que j'ai dit. Je prends un exemple assez simple qui montre combien les politiques doivent être associés : le site internet de la Mairie du 11<sup>ème</sup> ne mentionne pas ce marché dans ses pages culturelles. Vous voyez bien combien le politique doit être responsabilisé et impliqué. Bien entendu c'est la commission d'attribution qui prend les décisions à la majorité, mais le politique n'est qu'une des personnes qui décideront. Au moins sa présence montrera son implication et sa responsabilisation. Ne faites pas croire que nous voulions, nous les politiques, imposer nos choix au monde artistique. »

**M. le Maire :** « Ne me faites pas dire non plus ce que je n'ai pas dit. Je maintiens : nous n'avons pas la même conception de l'intervention du politique dans les choix et les libertés des artistes. »

### **V11201420 Vœu relatif au Marché de l'art, boulevard Richard Lenoir**

**M. le Maire :** « Nous allons donc procéder au vote, avec le vœu déposé par les Verts et l'amendement énoncé. Qui est pour ? Tout le monde. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

### **Vœu relatif au maintien du Marché de la création Bastille le samedi sur le boulevard Richard Lenoir**

**M. LEFORT :** « Etant donné que nous votons le vœu des Verts qui aboutit aux mêmes conclusions que le vœu de l'UMP, nous retirons notre vœu. »

**Le vœu est retiré**

**V11201421 Vœu relatif à la mise en place d'un baromètre mensuel de la sécurité pour le 11<sup>ème</sup> arrondissement**

**M. le Maire** : « Nous en arrivons au vœu relatif à la mise en place d'un baromètre mensuel de la sécurité pour le 11<sup>ème</sup> arrondissement, avec M. Eric GARANDEAU. M. Stéphane MARTINET vous répondra. »

**M. GARANDEAU** : « Merci M. le Maire. Je voudrais rappeler que les Parisiens ont un droit légitime à être informés des dernières tendances en matière de délinquance dans leur ville mais aussi dans leur arrondissement. C'est un droit important surtout dans un arrondissement de la taille de Bordeaux.

Considérant que la politique de sécurité menée conjointement par le Préfet de Police et la Maire de Paris se juge nécessairement sur l'évolution des faits délictuels ;

Considérant que les publications ne sont réalisées qu'à l'échelle des départements, et qu'une communication a déjà été faite par le Commissaire de police, à la demande des élus d'opposition, démontrant à la fois le professionnalisme de nos services de police malgré leurs contraintes, et aussi leur connaissance précise des statistiques de la délinquance quartier par quartier ;

Considérant que ce délai d'un an entre les deux communications est trop long, et que la diffusion de l'information est pour l'instant assez confidentielle ;

Considérant les chiffres globaux qui ne peuvent que nous alerter :

- à l'échelle de Paris, les violences physiques sont en progression de 6,8 % sur 12 mois glissants entre septembre 2013 et août 2014,
- les atteintes aux biens sont en progression de 13,1 % sur la même période (une augmentation qui s'accélère depuis plusieurs mois),
- les vols simples, premier agrégat des atteintes aux biens, sont en progression de 23 % sur 12 mois glissants entre septembre 2013 et août 2014.

Cette insécurité grandissante à l'échelle de la capitale, il est important d'en avoir une connaissance quartier par quartier, arrondissement par arrondissement : les faits ne sont pas les mêmes entre le 11<sup>ème</sup> et les autres arrondissements, ou ainsi même entre Belleville et Bastille. Il serait important aussi que ces chiffres soient assortis d'une synthèse des moyens alloués aux forces de police, puisqu'on sait que il y a des mouvements d'effectifs et que malheureusement les effectifs baissent.

C'est ainsi que sur proposition du groupe d'Union de la Droite et du Centre, nous émettons le vœu :

- que le Maire du 11<sup>ème</sup> demande à la Maire de Paris et au Préfet de Police de créer un baromètre parisien de la sécurité, présentant chaque mois les chiffres de la délinquance et leur évolution par grand agrégat sur douze mois glissants pour chaque quartier du 11<sup>ème</sup> arrondissement ;
- que les faits de délinquance sur les douze derniers mois soient cartographiés et publiés sur paris.fr et sur le site internet de la Mairie du 11<sup>ème</sup>, et consultables en version non électronique dans la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Je vous remercie. »

**M. MARTINET** : « J'ai de bonnes nouvelles pour vous : puisque les renseignements que vous demandez existent, sous forme de fiches départementales publiées mensuellement, et elles se nomment Fiches départementales mensuelles des crimes et délits. Elles sont enregistrées, publiées chaque mois par l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP), organisme créé en 2003 par le Ministre de l'Intérieur. L'ensemble de ces statistiques et analyses sont consultables par tous les Parisiens. Ces publications sont réalisées à l'échelle des départements, et Paris est un département. Ces informations sont détaillées et vous permettent d'avoir des éléments concernant les différents arrondissements et quartiers de la Ville de Paris. Nous en voulons pour preuve que votre groupe, vos groupes, se servent de ces données pour interpeller le Maire de Paris et le Préfet de police en Conseil de Paris.

Cet organisme est une institution indépendante, présidée par un administrateur de l'INSEE depuis l'installation par le Ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Manuel VALLS. En septembre 2014, le nouveau Ministre de l'Intérieur M. Bernard CAZENEUVE annonce la mise en place d'un service statistique ministériel de la sécurité intérieure. Il s'agit de garantir à tous un accès transparent à des données incontestables, comme peuvent l'être par exemple les statistiques économiques. Il s'agit aussi, sur la base de données de qualité, de disposer d'un instrument pertinent de pilotage des services et d'évaluation sincère de la politique publique de sécurité. Alors est-il besoin de vous rappeler que la sécurité, l'exercice de police à Paris est une compétence du Préfet de police ?

Au-delà des chiffres de la police, il faut rappeler que ce sont également des suites judiciaires et des réponses pénales qui doivent nous importer. La politique de sécurité se mesure dans la durée. C'est un travail de fond qui prend du temps et qui ne souffre pas d'être jugé au coup par coup, et d'être l'objet d'une pression médiatique qui fausse l'appréhension qu'en ont nos concitoyens.

Un de nos engagements, conformément aux engagements de la campagne de Mme Anne HIDALGO, c'est l'amplification de nos initiatives de dialogue entre les habitants et la police : les Parisiens doivent être associés dans cette logique de coproduction de la sécurité. Nous croyons plus pertinent d'associer les associations que de se cacher derrière les chiffres. C'est l'idée même du Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement de nommer un adjoint dédié à la prévention, la sécurité et la médiation. Notre souhait est de valoriser la transparence et la communication directe entre les Parisiens et les services de l'Etat chargés de la délinquance, de la sécurité, en développant le principe de réunions publiques régulières associant le Commissaire de police, les magistrats du Parquet et les représentants de la municipalité.

Il existe d'ailleurs une instance de discussion et d'information au sein de chaque arrondissement, en matière de prévention et de sécurité, qui est le Conseil local de sécurité, dans le cadre du contrat local de sécurité qui fonctionne au sein de chaque arrondissement et aussi au niveau de la Ville de Paris. Nous sommes dans une phase de refonte du contrat parisien de sécurité, qui sera signé en mars 2015, présenté en Conseil de Paris et suivi d'une déclinaison dans tous les arrondissements par la signature de contrats de sécurité d'arrondissement. Nous sommes en train d'y travailler et personnellement depuis que j'ai été chargé de ce dossier, je rencontre les acteurs de la prévention, de la sécurité, ainsi que le Commissaire chaque mois. Nous avons une connaissance assez fine des problèmes rencontrés dans l'arrondissement et nous essayons d'y faire face. Notre souhait est que les habitants soient associés à l'élaboration de ces contrats locaux de sécurité, en participant au diagnostic de

sécurité. Ces choses vont être mises en place, vont être dessinées au niveau de la Ville de Paris et ensuite déclinées dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

C'est cette dynamique partenariale de terrain minutieuse, pragmatique et de longue haleine qui doit nous importer, au-delà de bilans statistiques qui engagent ceux qui les rapportent mais qui, d'une certaine façon, ne sont pas le reflet de la réalité du terrain. Puisque la consultation du Commissaire a été évoquée, je voudrais rappeler que le Commissaire a été invité en Conseil d'arrondissement ; il a aussi été invité dans les séances plénières, à la demande des conseils de quartier. Il est venu faire des rapports circonstanciés sur les quartiers concernés par ces conseils. Nous associons le Commissaire ou ses représentants à des réunions publiques sur des projets majeurs de l'arrondissement, tels que l'îlot Bréguet, car il nous paraît important d'avoir l'éclairage de ceux qui assurent la sécurité de nos concitoyens. Pour conclure et pour donner l'orientation de l'exécutif du 11<sup>ème</sup> arrondissement, nous vous rappellerons qu'un vœu relatif aux chiffres de la délinquance demandant la mise en place d'un baromètre parisien arrondissement par arrondissement a déjà été déposé par le groupe UMP en mai 2014 au Conseil de Paris, et il a été rejeté. Donc en cohérence, nous demandons le rejet de ce vœu. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci. Cette réponse particulièrement fournie et complète vous amène-t-elle à considérer le possible retrait de votre vœu ? »

**M. GARANDEAU :** « Je vous remercie M. MARTINET pour ces explications. Nous avons connaissance de l'existence de cet observatoire, puisqu'il est mentionné dans les considérants. En revanche, nous ne savions pas que les données étaient disponibles arrondissement par arrondissement. Donc si elles sont effectivement connues avec ce degré de détail, rien n'empêche que le vœu soit réalisé, c'est-à-dire qu'elles soient mises en ligne sur le site de la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Par ailleurs, le vœu mentionnait qu'il serait utile d'avoir non seulement des données annuelles, mais aussi de les avoir sur 12 mois glissants, de façon à pouvoir voir l'évolution de la situation mois après mois. On ne pense pas que le fait de donner des données objectives soit de nature à perturber le bon cheminement des dossiers ou la quiétude du fonctionnement des services de police. Nous préférons donc maintenir ce vœu, car nous pensons même que la solution pourrait être apportée par vos soins. »

**M. le Maire :** « M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

**M. TIBERTI :** « J'avoue être toujours un peu glacé et effaré par cette obsession du chiffre en matière de délinquance, par vos tentatives de faire croire à la population que la réalité de la délinquance puisse être chiffrable de manière objective et par le travail mené derrière pendant des années pour en faire un argument politique. Je vais vous soumettre un paradoxe : en tant qu'adjoint délégué à l'égalité femmes-hommes, je me charge de la problématique des violences faites aux femmes ; figurez-vous que, dans le cadre de cette problématique, nous nous battons, les services de la Ville et les élus, pour augmenter les statistiques. Dans le cadre de cette problématique, nous constatons que les femmes ne portent pas plainte dans la plupart des cas, elles ne vont pas au commissariat pour des violences graves qui se déroulent souvent dans le cadre familial, expliquant l'absence de plainte. Figurez-vous que je me bats tous les jours pour augmenter ces statistiques dont vous voulez nous seriner la tête tous les mois glissants. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui vote pour ? Les élus de l'opposition. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**QUESTION ORALE ADRESSÉE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT**

**Q20141102 Question orale relative aux travaux autour du stade du 49-53 boulevard de Ménilmontant**

**M. le Maire** : « Nous passons à la question orale posée, par Mme Nicole SPINNEWEBER, relative aux travaux autour du stade du 49-53 boulevard de Ménilmontant. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Merci M. le Maire. Considérant que les travaux envisagés autour du stade du 49-53 boulevard de Ménilmontant, et considérant les étapes annoncées de la concertation sur les usages de ce lieu, les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre posent les questions suivantes à M. le Maire d'arrondissement :

- Le permis de construire a-t-il été déposé, et si oui quand ?
- Quels sont les conditions, financières notamment, du protocole foncier passé entre la ville de Paris et Paris-Habitat (suite à la délibération votée en Conseil de Paris) ?
- Comment est organisée la concertation sur les futurs usages du lieu ? »

**M. le Maire** : « Merci pour ces questions très précises. M. Patrick BLOCHE va pouvoir vous répondre. »

**M. BLOCHE** : « Merci M. le Maire. Pour répondre à la première question, le permis de construire n'a pas encore été déposé.

Pour la deuxième question, sachez que le déclassement et la cession du volume et du droit à construire des logements sociaux devraient intervenir en 2015. Le protocole financier à conclure avec Paris Habitat fixera les conditions juridiques, financières et calendaires de cette session. La Ville restera propriétaire des volumes correspondant aux différents équipements publics.

Sur le point de la concertation, vous savez que cela fait plusieurs années que cette concertation a été lancée. Nous avons le souci d'approfondir cette concertation, notamment sur les jardins et les espaces sportifs. Le seul problème étant qu'à partir du moment où l'on invite tous ceux qui s'intéressent au projet à venir débattre, encore faut-il qu'il y ait une volonté réelle d'apporter sa contribution à la vision que l'on peut avoir du jardin et de ses futurs usages, et a fortiori de ses espaces sportifs. Mais, comme nous l'avons péniblement constaté à plusieurs reprises lors de la dernière réunion de modification du PLU, constituant le lancement d'une concertation essentielle, la réunion a été très polluée par des interventions de personnes dont je respecte évidemment le point de vue, mais qui sont uniquement là pour s'opposer au projet. C'est leur droit, mais une fois qu'ils disent ce qu'ils avaient à dire, ça ne va pas plus loin. L'objet de la concertation est un dialogue constructif avec tous ceux qui, au-delà de ce préalable de refus du

projet, sont prêts à discuter des usages et du jardin et des équipements sportifs. Les réunions de concertation vont continuer avec tous nos concitoyens de bonne volonté. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup pour cette réponse complète. Mme Liliane CAPELLE souhaite apporter un éclairage. »

**Mme CAPELLE** : « Je voudrais juste dire un mot sur les usages sportifs. Comme annoncé dans le journal de la démocratie locale et au Forum du sport, une commission consultative du sport va être mise en place dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, et aura pour ambition de mettre en place le projet sportif d'arrondissement. Ce sera un lieu de discussion pour travailler sur les projets à venir, sur l'utilisation de ces nouveaux terrains de sport qui font grandement défaut. Les Terrains d'Education Physique (TEP) seront toujours en accès libre. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Je me permets de revenir sur la première question. C'était peut-être une erreur de ma part, mais je pensais que le permis de construire devait être déposé dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014. Je voulais donc savoir s'il y avait du retard, et si l'on pouvait avoir une idée de la date à laquelle le permis sera déposé. »

**M. BLOCHE** : « Très sincèrement, je ne suis pas en capacité de vous fournir cette information. En tout cas, il n'a pas été déposé au dernier trimestre 2014 et nous n'avons pas de date précise. Mais entre le moment où il sera déposé et le moment où il sera examiné, le Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement sera amené à donner son avis. Mais pour l'instant nous n'avons pas de calendrier précis. »

**M. le Maire** : « Il s'agit d'une opération très complexe, donc il y a toujours des aléas de calendriers. »

\*\*\*

**A 00h05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

\*\*\*